



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon, Vice-président

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Mme CHAUMONT Mathilde (titulaire)

M. ENDRIZZI Melvin (suppléant)

M. H'LIMI Elias (titulaire)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGÈS Karine (procuration donnée à M. GILBERT)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège des usagers

M. TAURAND-WARTELLE Clément (procuration donnée à Mme CHAUMONT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à M. GILBERT)

M. LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable

Mme ALLARD-POESI Florence, VP de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

M. CHELGHOU Mounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente Commission des moyens, VP Finances

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI-IS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR de LLSH

Mme DUROU Hélène, Agent comptable

M. SEBAG Julien, Représentant du recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du président de l'université	5
1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 décembre 2023..	7
Points soumis à discussion	8
1. RESSOURCES HUMAINES	8
1.1 Approbation de la révision de l'IFSE complémentaire informatique	8
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	9
2.1 Pour information : point d'étape sur l'élaboration du plan de retour à l'équilibre financier (PREF)	9
3. PATRIMOINE.....	42
3.1 Point d'étape : projets immobiliers et travaux en cours	42
Points non soumis à discussion	59
1. FORMATION ET RECHERCHE.....	59
1.1 Approbation du calendrier relatif aux dates de candidatures en Master 1 ^{ère} année (hors procédure Mon Master.....	59
1.2 Approbation de l'attribution d'un Prix Jeune Chercheur au laboratoire de droit privé	59
2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	60
2.1 Approbation des tarifs relatifs aux charges locatives des concessions de logement.....	60
3. PATRIMOINE.....	61
3.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.....	61
4. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	61
4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université.....	61
QUESTIONS DIVERSES	61

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de Monsieur DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de démarrer ce conseil d'administration. S'il y a des retardataires au café, qu'ils amènent le café. Fadoua, est-ce que vous pouvez rattraper les troupes, là ?

Donc voilà, installez-vous. Quelques points d'information généraux, comme habituellement. Peut-être un point que je dirais un peu personnel aussi sur la situation économique du pays. Vous avez vu les changements de ministres, *et cætera*. Surtout, les prévisions de trajectoire de croissance du pays ne sont pas celles qui étaient attendues. Un emprunt de 200 milliards supplémentaires qui signifie quelque part que, quand même, pour boucler les fins de mois, il faut emprunter. Donc ce ne sont pas des signaux, je dirais, très positifs d'un état de santé remarquable. Et donc il va falloir voir comment ça se traduit ensuite et ça se décline au niveau des différents crédits ministériels. Le renouvellement du gouvernement s'est fait avec aussi, pour notre ministre Sylvie Retailleau, sûrement le fait qu'elle était probablement dans la charrette de départ et que, bon, les choses ne se sont pas faites finalement comme cela. Je trouve qu'il y a beaucoup de silence de ce gouvernement, depuis que ce gouvernement a été remanié, au niveau de l'ESR. C'est un avis personnel.

On a également des signaux sur lesquels les universités vont faire une action commune, sur le fait que la Région retire les bourses mobilité, je ne sais pas si vous avez vu ça, ce qui n'est pas une bonne idée non plus, qui peut avoir des conséquences, en tout cas, pour ceux qu'on aidait plus volontiers. Je ne sais pas si Laurent est là avec nous aujourd'hui, Laurent Thevenet. Enfin, en tout cas, il y aura une action commune des différents présidents d'universités en Île-de-France.

Pour l'UPEC, écoutez, je dirais : « *the show must go on* », avec quand même beaucoup d'activité sur l'HCERES. Et je remercie vraiment tous ceux qui ont fait un énorme travail, tant en formation, recherche puis évidemment tous les éléments généraux – patrimoine, RSE, *et cætera* – qui poussent ce dossier, qui est un dossier qui avance bien. Donc là encore, merci aux équipes – très largement d'ailleurs, toutes les équipes sont impliquées – d'avoir déjà pratiquement avancé sur un document qui sera dans

les temps par rapport à ce qu'on nous demande. Et c'est important de pouvoir atterrir d'ici quelques semaines. Évidemment, tout cela vous sera présenté. D'ailleurs, il y aura des présentations que nous avons souhaitées en conseils, dans les différents conseils en fonction évidemment des éléments. Une forme de participation également des conseils à ce HCERES dans un effet aussi de retours ou commentaires. Les directions de composantes aussi. Pour les laboratoires, bien sûr, c'est déjà acté avec la recherche. Donc tout ça se fait dans une dynamique, je dirais, qu'on souhaite, là encore, très, très large. Sachant que, bon, c'est un exercice imposé, l'HCERES, mais ça donne quand même une vitalité de notre établissement que je trouve plutôt très positive. On voit notamment que pour les formations, on n'est pas mauvais, quand même. Pour la recherche, on n'est pas mauvais. Donc, quand même, il faut savoir de temps en temps se dire qu'on ne fait pas si mal, quoi. Et je crois qu'on fait plutôt très bien d'ailleurs sur notre territoire et dans cette université.

Le contrat d'objectifs et de moyens de performance, lui, a été déposé. On vous avait donné celui-ci un petit peu en présentation et information. Donc il est maintenant parti, il suit sa trajectoire. Et on aura un oral le 29 février prochain, où il faudra défendre, en fait, la stratégie de l'université. Ça semble être une discussion de deux heures, quand même, ça n'est pas rien, en présence des directions DGESIP et DGRI, donc recherche et formation. Donc ça va être quelque chose qui va nous interpeller, pour ceux qui seront présents. On essaie d'y aller à quatre avec Marie, Simon, moi et Arnaud, compte tenu des dimensions un petit peu importantes : à la fois formation, recherche et puis évidemment pilotage, stratégie, pour pouvoir défendre les couleurs de l'UPEC et obtenir ce contrat d'objectifs et de moyens qui, je vous le rappelle, donnera des moyens substantiels de l'ordre de 2 millions d'euros par an. C'est évidemment sur trois ans ; tout cela n'est pas pérenne, en tout cas n'est pas affiché pérenne à ce stade. Et ça permet de passer des vagues et ça permet aussi de passer des vagues pour aussi travailler, justement, en se mettant en forme de positionnement pour ensuite pérenniser un certain nombre de choses de notre côté, à travers par exemple les formations par l'apprentissage, *et cætera*. Donc il y a un certain modèle économique derrière ce contrat d'objectifs et de moyens de performance qui doit asseoir sa solvabilité à terme.

Voilà donc les différentes informations générales. Rien de nouveau par rapport à ce qu'on avait dit précédemment. On fera un point patrimoine sur les projets immobiliers

tout à l'heure. C'est important. Comme vous l'avez vu, il y a aussi quelques annonces sur le parking. Julien pourra s'exprimer tout à l'heure sur l'ensemble des projets immobiliers. Donc, là encore, des choses aussi positives. On pourra en discuter. Voilà pour ma partie sur le plan des éléments généraux. Si vous avez des questions, je veux bien y répondre, sinon je passe la main à Simon.

Mme CHEVALIER.– En fait, dans l'actualité, j'aurais bien aimé avoir – peut-être que c'est prévu tout à l'heure – une actualité sur le bâtiment pyramide. Puisqu'on a appris... Alors, justement, il y a beaucoup de rumeurs : les travaux seraient arrêtés et les plafonds se sont écroulés au septième étage.

M. LE PRÉSIDENT.– Julien reviendra là-dessus tout à l'heure. Mais rappelons qu'il y a le chauffage.

Mme CHEVALIER.– On prend l'eau mais il fait chaud ! C'est devenu sub tropical, maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, la pyramide d'Égypte ! Mais on fera un point, oui.

1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 décembre 2023

M. GILBERT.– Bonjour à toutes et tous, chers collègues. Merci d'être venus nombreux pour ce conseil d'administration du 9 février 2024. Alors, après le point du président, nous abordons l'approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 décembre 2023. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Laure.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Il y avait juste une petite phrase à compléter sur la partie sur la charte RSE. Il y avait trois petits points et, du coup, c'est juste qu'il fallait dire qu'il y avait un alignement des identifiants HAL et ORCID qui était en cours.

M. GILBERT.– Très bien. On va le rajouter. Parfait. Alors, je sou mets au vote avec l'intégration de la remarque formulée par Laure, s'il n'y a pas d'autres observations. Qui s'oppose ? Peut-être avant la liste des procurations.

Mme HMAMOU.– Madame Bergès a donné procuration à Monsieur Gilbert.

Madame Langlois a donné procuration à Monsieur Thauvron.

Monsieur Taurand-Wartelle a donné procuration à Madame Chaumont.

Madame Baulnes-Sereni a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé.

Madame Simon-Deck a donné procuration à Monsieur Gilbert.

Madame Lenoble a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé.

M. GILBERT.– Merci. Lucas ?

M. LEVREL.– Il me semble avoir entendu trois fois « procuration au président ».

Mme HMAMOU.– Non, il a juste procuration de Madame Beaulnes–Sereni et de Madame Lenoble.

M. LEVREL.– D'accord.

M. GILBERT.– Les procurations étant mentionnées, qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le PV est donc adopté, je vous en remercie.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023 à l'unanimité.

Points soumis à discussion

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Approbation de la révision de l'IFSE complémentaire informatique

M. GILBERT.– Nous abordons les points soumis à discussion. Initialement trois sujets. L'un est mis en parenthèses et je vais en apporter une explication. Il s'agit du volet IFSE complémentaire informatique au titre des ressources humaines. Nous avons, lors du dernier CSA, soumis un document qui avait été l'objet d'un processus de discussion entre les services, la DRH et puis les représentants syndicaux. Et il est apparu au CSA qu'une proposition alternative a été formulée, qui méritait d'être instruite avant que nous puissions avoir un arbitrage. Et donc, même si, sur le document qui a été présenté, il y a eu un vote positif, avant même que nous ne présentions quelque chose au conseil d'administration, nous souhaitons quand même que le CSA puisse réexaminer un projet alternatif qui sera comparé au projet qui a été présenté au dernier CSA. Autrement dit, ce n'est pas du tout un renoncement, au contraire, c'est la volonté de trouver une solution qui soit jugée la meilleure possible pour satisfaire nos collègues.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Pour information : point d'étape sur l'élaboration du plan de retour à l'équilibre financier (PREF)

M. GILBERT.– Nous passons donc, après ce premier point qui sera reporté, vous l'avez compris, au point numéro 2, intitulé « *Questions financières et comptables* » et qui est un point d'information concernant l'étape sur l'élaboration du plan de retour à l'équilibre financier. Comme vous le savez, en tant qu'administrateurs, vous aurez, le moment venu, à voter le plan qui sera présenté après que celui-ci, évidemment, aura été accepté par le rectorat, s'il l'accepte, puisque nous sommes en présence d'une procédure qui requiert ce que l'on appelle un avis conforme. C'est-à-dire que si le rectorat ne donne pas son accord, nous n'avons pas le droit – l'équipe politique – ou plutôt, le président n'aura pas le droit de soumettre à l'ordre du jour le document qui serait rejeté par le rectorat. Donc nous rencontrerons le rectorat bientôt et puis nous saurons si le plan est validé.

En tout cas, avant même que nous arrivions à cette phase conclusive, nous avons souhaité que les administrateurs de l'université soient informés de l'état d'avancement de ce dossier et que vous puissiez savoir où nous en sommes. Je passe la parole à Emmanuelle Dubocage.

Mme DUBOCAGE.– Bonjour à tous. Merci Simon pour cette introduction. Donc effectivement un point d'information sur le plan de retour à l'équilibre financier. Dans le cadre de cette présentation, je vais vous rappeler le contexte dans lequel ce PREF est élaboré, la méthodologie que nous avons adoptée, le suivi de l'exécution du PREF que nous envisageons, puisqu'une fois qu'il sera voté, il s'agira de mettre en œuvre les mesures. Une partie sur le diagnostic financier, comptable et RH qui correspond à la première étape du travail. Ensuite la présentation de la trajectoire financière, les mesures du plan de retour à l'équilibre financier et un point sur la rédaction du document, puisque, là, le document entier est un document qui fait à peu près une cinquantaine de pages.

Alors, le contexte, je pense que vous le connaissez, mais voilà, pour rappel, nous avons eu un compte financier 2022 déficitaire à moins 9 millions d'euros. Un BI 2023 et un BR 2023 qui confirment la situation déficitaire pour la seconde année consécutive, puisque le BR 2023 s'élève à moins 9,8 millions d'euros, après une économie de 5 millions d'euros de fonctionnement et de 1,5 million d'euros d'investissement. Donc comme vient de le rappeler le VP CA, conformément au code

de l'éducation, le rectorat nous a demandé de présenter un plan de retour à l'équilibre avec un horizon 2026–2027. Et ce PREF sera présenté en même temps que le compte financier au CA du 15 mars.

Les informations financières pour le BI 2024 : on a donc un BI qui est à moins 7 millions d'euros, avec une reconduction d'économie de 5 millions d'euros en fonctionnement. Le gel de 45% de la masse salariale pour la campagne des enseignants et enseignants-chercheurs permet une économie de 400 000 euros pour 2024, 1,1 million d'euros en année pleine. Aujourd'hui notre fonds de roulement est très bas : il est à 2 millions d'euros, ce qui correspond à trois jours de fonctionnement alors que le seuil d'alerte qui est fixé par la DGESIP est de quinze jours de fonctionnement. Donc voilà pour le contexte.

Ensuite, la procédure règlementaire : je vais passer rapidement puisque Simon vous a explicité déjà les choses.

Donc la méthodologie : on a souhaité coconstruire ce plan avec l'ensemble des parties prenantes de l'université. Donc une comitologie organisée autour d'une coordinatrice politique, d'une pilote administrative, d'un comité de pilotage et des groupes de travail qui incluent des représentants des composantes, des services centraux, avec une volonté que chaque composante et chaque service central soit représenté. Et un Copil qui associe donc l'équipe politique, l'équipe administrative, les composantes et les services centraux.

Le travail s'est organisé autour de quatre groupes qui correspondent aux quatre leviers principaux : un groupe de travail en finances, un groupe de travail RH, un groupe de travail offre de formation, un groupe de travail organisation des services ; et quatre étapes : une phase diagnostic, une phase levier, une phase chiffrage, et une phase rédaction. Tout ça a nécessité beaucoup, beaucoup de travail, comme vous vous en doutez. Donc j'en profite pour remercier l'équipe administrative, Marie Garapon, la DGS, bien sûr, Hélène Dacosta, Hélène Durou, toutes les directions de services centraux. Je tiens aussi à remercier tous les VP de conseils : VP recherche, VP CA et aussi évidemment VP CFVU, merci Arnaud pour ton travail sur le PREF qui était très précieux. Alors, donc, les quatre étapes.

Si on continue, ce sont des choses que vous connaissez déjà – enfin, peut-être pas tout le monde, je vais quand même le dire. Au niveau politique, le comité de pilotage : donc le président, les VP CA, finances, recherche, CFVU, patrimoine, numérique, vie étudiante, dynamique formation-recherche. Au niveau administratif : la DGS, les

DGSA, la DAF, l'agent comptable, DRV, DEVE, et responsable qualité audit de la direction de la transformation.

Donc ensuite, dans le petit tableau, vous avez les groupes de travail en colonne – les quatre groupes de travail – avec en ligne les deux cercles : cercle d'animateurs de groupes avec à chaque fois un binôme VP-Direction centrale ou DGS. Et un cercle deux avec le groupe de travail, avec des doyens, des RAC, des responsables financiers, avec la volonté d'être représentatif de l'ensemble de l'université. Voilà.

Le benchmark a permis de regarder les PREF que nous avons pu nous procurer sur d'autres universités. Et donc ça nous a amenés à voir la nécessité d'établir un diagnostic chiffré, d'identifier les cibles d'économies, la nécessité d'atteindre des objectifs financiers qui soient chiffrés et inscrits dans une trajectoire de quatre ans, de concevoir des évolutions de l'organisation des services pour conforter structurellement l'équilibre financier. Donc le PREF que nous concevons, que nous proposons, est ambitieux au sens où il ne s'agit pas « simplement » d'arriver à un résultat positif en 2027, mais au-delà : d'avoir des changements structurels qui permettent d'assurer la santé financière de l'université à long terme.

Alors la phase de diagnostic est basée sur l'exploitation de nombreux éléments : évidemment les éléments financiers – le compte de résultat, le budget initial, le budget rectificatif – ensuite, on a collecté un certain nombre d'informations sur Apogée, OSE. Nous avons évidemment pris appui aussi sur les recommandations de la Cour des comptes.

La phase d'identification des leviers nous a conduits à proposer de la façon la plus exhaustive possible un certain nombre de mesures. Des mesures qui étaient chiffrables, des mesures qui n'étaient pas chiffrables, des mesures qui ont un impact à court terme, des mesures qui ont un impact à plus long terme, et même des mesures qui dans un premier temps demandaient de faire des dépenses pour ensuite avoir un gain financier sur le plus long terme.

La phase de chiffrage s'est faite via des réunions bilatérales avec les porteurs de projets.

La phase de rédaction, c'est aussi un processus de corédaction par les porteurs : les porteurs politiques et les porteurs administratifs.

Alors, les échéances. Donc il y a eu une présentation en comité de direction, dans la Commission des moyens, aujourd'hui un point d'information le 9 février sur ce plan

de retour à l'équilibre financier. Nous allons envoyer vers le 15 février au rectorat le document pour avis de conformité. Ensuite, si nous obtenons cet avis de conformité, il y aura une nouvelle présentation du document final le 6 mars en comité de direction, le 13 mars en Commission des moyens, et enfin, pour vote, comme je l'ai précisé tout à l'heure, en même temps que le compte financier le 15 mars.

Alors, sur le suivi de l'exécution : une fois que le PREF est voté le 15 mars, il s'agit de mettre en œuvre les différentes mesures identifiées. Pour cela, l'idée est de continuer évidemment avec ceux qui se sont déjà investis mais aussi de faire de nouveaux groupes de travail pour déployer les mesures en faisant des tableaux de bord qui pourraient pratiquement être des tableaux de bord par mesure ou par ensemble de trois mesures qui seraient assez proches. Donc voilà comment on envisage les choses : avec de nouveaux groupes de travail, des tableaux de bord par mesure, avec une temporalité avec des périodes annuelles de suivi en avril, en septembre et en novembre. La présentation de l'avancée de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre financier en comité de pilotage, en comité de direction, en Commission des moyens, en CSA et en conseil d'administration.

Alors, le diagnostic, donc le diagnostic comptable et financier. La première slide vous montre l'évolution de 2017 à 2022 du résultat, en bleu. En orange, vous avez le résultat retraité de la régularisation de la neutralisation d'amortissement. Vous vous souvenez qu'il y avait une erreur d'outil qui avait été mise en évidence. Et du coup, on voit que, si cette erreur outil est prise en compte, nous étions déjà en déficit en 2021. Là, vous avez donc une autre façon de présenter les choses : en bleu vous avez l'évolution du produit retraité de la correction d'erreur et en orange les charges. Et vous voyez qu'en 2021, les charges sont supérieures au produit.

Alors, ensuite, un ratio d'analyse qui est celui de ce qu'on appelle la rigidité de la masse salariale. Il consiste à rapporter les charges du personnel au produit encaissable. Donc vous voyez qu'en 2021-2022, on est à 80%-81%, donc on se rapproche du seuil de vigilance qui est à 82% et du seuil critique qui est à 83%. Et donc ça, ce sont des seuils qui sont, encore une fois, définis par la DGESIP. Là, ici, vous voyez l'évolution de la masse salariale en bleu, et en rouge la notification de la subvention pour charge de service public (SCSP). Et donc vous voyez avec ce graphique que la marge de manœuvre diminue, puisqu'en 2022, on a 1,7 million d'écart entre les dépenses et la subvention.

Ici, un graphique qui vous montre l'évolution de la capacité d'autofinancement avec des dépenses d'investissement qui sont supérieures à cette capacité d'autofinancer.

Là, vous voyez l'évolution du fonds de roulement qui fond comme neige au soleil : 2,6 en 2024.

Ici vous voyez donc l'évolution de la SCSP. Comme vous le savez, cette subvention pour charge de service public est restée constante alors que nous avons une croissance des effectifs étudiants, ce qui conduit à une baisse, mécaniquement, du ratio de financement par étudiant. On a les différents calculs apprentis et hors apprentis, puisqu'il faut prendre en compte, en fait, l'effectif étudiant hors apprentis.

Le diagnostic RH : donc vous voyez deux camemberts. Le bleu et orange vous montre la répartition entre le plafond 1 et le plafond 2. Pour rappel, le plafond 1 c'est le plafond État et le plafond 2 c'est la masse salariale qui est prise sur les ressources propres. Vous avez le camembert rose et vert qui vous montre la répartition de la masse salariale entre enseignants et BIATSS : environ trois quarts pour les enseignants.

En-dessous, ça reprend le graphique que je vous ai montré tout à l'heure avec cette baisse de marge de manœuvre que j'ai évoquée.

Donc, là, c'est la même chose qui est présentée différemment, avec la dotation définitive, soit la subvention pour charge de service public, et en bleu la masse salariale exécutée. Le plafond 1 consomme plus que ce que la dotation lui permet.

Ici un zoom sur les heures complémentaires des permanents. Donc on constate une grande hétérogénéité dans le recours aux heures complémentaires, ce qui nécessite d'instruire finement le dossier pour comprendre l'évolution de ces heures complémentaires et construire un cadre commun.

Ensuite, le RNA. Donc, comme vous le savez, le RNA est divisé en trois catégories : le RNA administratif, le RNA recherche et le RNA pédagogique. Donc on voit la répartition : on a 89% du RNA qui est pédagogique, 5% qui est en RNA recherche et 6% en RNA administratif. Avec le RIPEC 2, il y a un certain nombre de missions qui étaient rémunérées par le RNA qui sont rémunérées par le RIPEC 2.

Au niveau du diagnostic organisation des services, sur le patrimoine immobilier, les premiers diagnostics montrent que l'optimisation des locaux permettrait trois sources d'économies à long terme : éviter de nouvelles dépenses en multipliant les nouveaux baux pour répondre aux nouveaux besoins ; deuxième point, valoriser financièrement notre patrimoine immobilier en le louant pour de l'événementiel ; réduire sensiblement le temps ETPT dédié à la réservation, avec beaucoup de

tractations pour les demandes de réservation, pour les arbitrages, *et cætera*. Je pense que vous voyez ce dont je parle.

Ensuite, au niveau du numérique, le manque de culture informatique a un coût et donc s'emparer de cette question permettrait à moyen terme de réduire le temps ETPT dédié à la prise en main des outils par les personnels. Disposer de données fiables permettrait également des arbitrages et serait une aide à la décision.

Dans le groupe organisation des services, il a été évoqué aussi le sujet de la mutualisation des missions entre les structures, avec l'idée de réfléchir à des plateformes métiers entre les composantes, les laboratoires et les services centraux, et en capitalisant sur les expériences déjà réussies. Donc avec comme objectif de professionnaliser en créant des collectifs métiers, en travaillant en interaction, limiter les vacances de postes et préserver la proximité avec les interlocuteurs privilégiés mais pas forcément dédiés exclusivement à une seule structure.

Alors, le diagnostic offre de formation, voilà, vous avez l'offre de formation qui vous est rappelée ici. L'idée, c'est d'avoir des leviers, sur lesquels je vais revenir après, à la faveur de la construction de la nouvelle offre de formation qui va être mise en œuvre.

Alors, la trajectoire financière, voilà comment elle se présente. Ce que je vous propose, c'est de vous l'expliquer et puis de revenir après si vous le désirez.

Cette trajectoire financière, elle présente un double objectif. Donc évidemment, la définition d'un plan de retour à l'équilibre financier ; il s'agit qu'en fin de période, on arrive à un résultat positif, qu'on soit sur une trajectoire où la perte diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le temps. Et au-delà, pour nous, il s'agit aussi de reconstituer le fonds de roulement pour permettre à l'université de couvrir ses dépenses d'investissement qui sont non financées. Donc ça concerne le GER (Gros Entretien et Renouvellement), ça concerne des investissements qui sont faits au sein de la DSI, au sein de la DPDD, *et cætera*. Avec la trajectoire financière que nous avons élaborée, nous avons une diminution du déficit sur une période de trois à quatre ans et un retour à l'équilibre qui se fait en 2027, avec une augmentation du fonds de roulement qui atteint 5,9 millions d'euros, soit sept jours de fonctionnement.

Nous avons joué évidemment à la fois sur une meilleure maîtrise des dépenses et sur l'optimisation des ressources propres. Le parti pris politique est de préserver l'emploi autant que possible. Donc ça veut dire que le gel partiel des campagnes apparaît inévitable, mais le niveau de gel sera contenu au maximum en complément des autres

leviers. La trajectoire est fondée sur une maîtrise de hausse de la masse salariale. Il ne s'agit en aucun cas de pouvoir baisser la masse salariale. Nous pouvons maîtriser son augmentation. Nous estimons pouvoir contenir l'augmentation de la masse salariale à hauteur de 4,5% en 2024, 4% en 2025 et en 2026, et ensuite de 3,5% en 2027. Cette hypothèse se justifie par la grande rigidité de ce poste de dépense qui augmente mécaniquement, notamment avec le GVT. Limiter la progression de la masse salariale nous engage collectivement et ne se fera pas sans effort. C'est pourquoi la volonté de maîtrise de la masse salariale s'appuie sur un ensemble de mesures qui font système et que je vais vous présenter.

Préserver l'emploi implique de concentrer une partie des économies sur le poste de dépenses de fonctionnement. Donc dans le tableau, nous prévoyons une économie importante en 2024, avec une économie de 9,3 millions d'euros ; en 2025 une économie de 7,9 millions d'euros, puis une économie moindre en 2026 et 2027, avec moins 2,9 millions d'euros pour chacune de ces années. Cet effort correspond au niveau maximum pour maintenir un fonctionnement normal de l'université. Les marges de manœuvre diminuent mécaniquement avec le temps et la baisse des dépenses de fonctionnement est limitée par le fait qu'elle ne doit pas obérer la qualité du service rendu aux étudiants et les conditions de travail des personnels de l'UPEC. Et donc ces économies sont basées sur les résultats des arbitrages financiers au niveau des composantes et des services centraux.

Donc voilà. Ce que je vous propose, c'est là, vous voyez dans ce qui me reste à vous dire d'important, c'est de vous présenter le tableau des mesures du PREF. Donc, là, ça correspond à un tableau récapitulatif, mais naturellement, dans le cadre de la rédaction du document, ces mesures sont articulées et sont argumentées au sein d'un texte. Donc je vous les présente un peu comme un catalogue à la Prévert ici, et l'ordre n'a pas de hiérarchie dans ce tableau.

Donc, première mesure : développer le contrôle interne budgétaire et comptable, ce qui aura un impact sur le fonctionnement.

Renforcer la fonction achat et revoir les procédures du cycle de dépenses achat, ce qui aura aussi un impact sur le fonctionnement.

Adapter le phasage des investissements en fonds de roulement, ce qui aura un impact sur l'investissement.

Refonte du modèle d'allocation des moyens, ce qui aura un impact à la fois sur le fonctionnement et sur la masse salariale.

Ensuite, pour la mutualisation des locaux, on a deux volets : le volet 1 concerne la mutualisation des locaux d'enseignement, non seulement les amphis, mais aussi les salles de cours, les salles de TD et les salles de TP – ce qui aura un impact sur le fonctionnement. Le volet 2 de cette mutualisation concerne les bureaux des personnels, qu'ils soient enseignants ou BIATSS, et donc ça aura un impact sur le fonctionnement.

La mutualisation des missions au niveau des services centraux a un impact sur le fonctionnement et la masse salariale.

La mutualisation des missions via des campus : des plateformes mutualisées entre les services centraux, composantes et laboratoires aura aussi un impact sur le fonctionnement et la masse salariale.

Créer une culture numérique et tendre à une sobriété numérique aura un impact sur le fonctionnement.

Appliquer et piloter le plan de sobriété énergétique aura un impact sur le fonctionnement. Donc ce plan de sobriété énergétique existe. Il s'agit de l'appliquer et de le piloter.

Imaginer un plan d'économie laboratoire, avec des expérimentations moins énergivores, des achats d'équipements plus durables. Ça, ça aura un impact sur le fonctionnement.

Ensuite, vous voyez un certain nombre de mesures qui ont pour objet de contenir l'augmentation de la masse salariale.

Préserver l'emploi malgré un gel nécessaire, j'insiste.

Engager une politique de recrutement visant l'effet de noria. *Grosso modo*, l'effet de noria c'est-à-dire créer un GVT négatif en essayant d'avoir une masse salariale plus faible – par exemple en remplaçant des personnes qui partiraient à la retraite par des personnes qui sont jeunes et qui, par la même occasion, coûtent moins cher.

Promouvoir une politique d'intégration du handicap par la mise en œuvre de la convention FIPHFP et favoriser le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous payons l'amende puisque nous sommes au-dessous du seuil. L'idée est donc de faire en sorte de ne plus payer cette amende en recrutant davantage dans le cadre de cette convention.

Réinterroger les vacances de postes.

Travailler à la fidélisation des personnels et au suivi qualitatif des recrutements, car vous connaissez le coût caché lié au turnover.

Réviser le RNA, que j'ai évoqué tout à l'heure.

Limiter les heures complémentaires.

Réduire le nombre de sous-services.

L'attribution de la RIPEC 1 en année N+1 conditionnée à la réalisation du service d'enseignement.

Produire un schéma directeur de ressources humaines.

Réorganiser la fonction pilotage masse salariale autour d'une équipe transversale RH-DAF.

Ensuite, l'offre de formation avec le volet 1 qui consiste à cadrer le nombre d'heures d'enseignement maximum par formation. Le volet 2 qui jouerait ici sur les seuils d'ouverture des formations et des cours.

Voilà, ensuite cette dernière partie sur les mesures qui visent à augmenter les ressources propres.

Donc, pour augmenter les ressources propres, créer un service facturier recette et centraliser la facturation de la formation continue.

Augmenter le nombre et le montant des contrats de recherche.

Améliorer les recettes liées à la recherche.

Travailler le modèle économique des plateformes.

Revaloriser le patrimoine immobilier en rationalisant les frais de location avec une nouvelle grille et de nouvelles règles.

Renforcer la formation par l'apprentissage.

Développer l'offre de formation continue en augmentant les effectifs sur les formations existantes et en développant de nouvelles formations ; dans un deuxième volet, en augmentant la visibilité et la promotion de l'offre de formation existante.

Augmenter les ressources propres aussi, en réorganisant et en développant le potentiel de la formation médicale continue, notamment au DU FMC.

Enfin, une mesure transversale : globalement, développer un système d'information décisionnel qui fait encore défaut aujourd'hui, qui nous ralentit beaucoup dans notre travail, pour mieux piloter.

Voilà l'ensemble de ces mesures.

Pour finir pour la présentation, vous voyez ici le sommaire du document, avec un préambule, une présentation de la méthodologie, un diagnostic, ensuite les mesures du PREF qui sont présentées selon la logique des groupes de travail – donc avec des mesures financières, ressources humaines, organisation des services et offre de formation – ensuite, en quatrième point, la trajectoire financière avec son commentaire avec son commentaire, une explication du suivi de l'exécution du PREF comme je vous l'ai présenté tout à l'heure, et une conclusion.

Voilà pour ma présentation, je suis à votre disposition pour échanger.

M. LEVREL.– Bonjour, Lucas LEVREL. J'ai une première question concernant la réduction des budgets de fonctionnement annoncée. Si j'ai bien noté, moins 9,3 millions, moins 7,9 et ensuite deux fois moins 2,9, ce qui fait 23 millions au total, soit à peu près un tiers du budget de fonctionnement actuel. J'ai bien compris ? C'est-à-dire qu'en quatre ans, le budget de l'université va être réduit d'un tiers.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas tout à fait comme ça qu'il faut compter

Mme DUBOCAGE.– Il faut regarder le réalisé parce qu'on a une sous exécution importante, chronique, du coup ce n'est pas tout à fait ce que vous dites.

M. LEVREL.– D'accord, donc en fait c'est pire, parce qu'au CR de 2022 il y avait 52 millions d'exécutés. Donc 23 millions sur 52 millions c'est pire que 23 millions sur 67 millions, en proportion. Ça va presque diviser par deux le budget de fonctionnement.

M. GILBERT.– Si on regarde les données de cette année pour le fonctionnement, on a au BI 62 millions votés et en exécuté 45...50 !

M. LE PRÉSIDENT.– En fait, c'est un ajustement par rapport au réel. Les prévisions ne sont pas les bonnes, et c'est là où il faut changer de modèle. C'est-à-dire qu'on n'est pas du tout aujourd'hui cadrés sur l'ajustement du fonds de fonctionnement. On est à 60% de consommation à la fin. C'est absurde, du coup ça ne nous laisse aucune marge de manœuvre. Donc en fait, dans ce plan d'équilibre, il ne s'agit pas de diminuer – effectivement on pourrait avoir cette lecture – mais bien d'ajuster le

fonctionnement aux besoins des entités. C'est ça, le changement de modèle économique qu'il faudrait avoir. Donc ce n'est pas une mesure d'économie, c'est une mesure d'ajustement, ce n'est pas tout à fait pareil.

M. LEVREL.– Alors, il y a quelque chose qu'il faudrait mettre au clair dans mon esprit, parce qu'il y a quelque chose que je ne saisis pas : le diagnostic il est établi sur la base des comptes financiers, pas des budgets initiaux. Donc on a vu au compte financier de 2022 un résultat négatif de 9 millions. Donc c'est bien ce type de résultat qu'il s'agit de rendre positif.

Mme DUBOCAGE.– Oui.

M. LEVREL.– Bien. Donc les mesures d'économie qui nous sont présentées sur le fonctionnement, il s'agit bien de fonctionnement exécuté et pas de fonctionnement prévisionnel. Donc le total indiqué sur quatre ans fait bien 23 millions de prévision de réduction du budget de fonctionnement qui est exécuté.

Mme GARAPON.– En fait, non. Pour être transparents on a remis les BI parce que ce sont quand même des éléments importants dans la prévision budgétaire. Structurellement, on vote des BI aux alentours de 65 millions et on les exécute autour de 50 millions. Donc on a un différentiel...

M. LEVREL.– C'est ça que je veux mettre au clair. Là on ne travaille pas sur les BI, on travaille sur l'exécution.

Mme GARAPON.– On travaille sur les deux. On a voulu tout remettre parce que les deux peuvent avoir leur intérêt quand on examine. L'idée, c'est d'arriver en 2027 à 45 millions en exécuté. Aujourd'hui on part de 50 millions en exécuté, donc on demande un effort de 5 millions sur 4 ans. Et cependant, on a pointé le fait qu'en BI on vote structurellement des budgets à 65 millions parce qu'effectivement, c'est aussi un sujet d'avoir un tel différentiel entre le prévisionnel et l'exécution, année après année, d'où la mesure qui concerne le changement de modèle économique qui permettra d'avoir peut-être des prévisions plus proches de l'exécution, sans contrainte supplémentaire, puisque de toute façon, on exécute autour de 45 à 50 millions. L'effort, il va porter sur 5 millions, en fait. Sur quatre ans.

M. LEVREL.– D'accord. Ça aurait été intéressant qu'on ait ces données en avance parce que là, vous comprenez, vous nous projetez un tableau qui doit contenir à peu près 150 cases. Donc en trente secondes, je vais avoir du mal à l'analyser pour comprendre ce que vous êtes en train d'expliquer.

Mme GARAPON.– C’est parce qu’aujourd’hui c’est un point d’information simplement pour justement ouvrir la discussion. Le vote aura lieu le 15 mars.

M. LEVREL.– Alors j’ai une deuxième question à propos de la mesure 17. Oui, alors au sujet du classement, c’est effectivement une liste à la Prévert, c’est un peu difficile de s’y retrouver. Il n’y a pas de hiérarchie mais apparemment, il n’y a pas de structure non plus qui nous est présentée. Donc la mesure 17 : « Attribution de la RIPEC 1 en année N+1 conditionnée à la réalisation du service d’enseignement », donc en année N je suppose.

Mme DUBOCAGE.– Oui.

M. LEVREL.– Ma question c’est : est-ce légal ?

Mme DUBOCAGE.– Oui, justement c’est légal, c’est-à-dire qu’on a le droit d’avoir la RIPEC 1 si on fait son service. Donc justement, là on donne le RIPEC 1 même aux personnes qui ne font pas leur service, et là, on n’est pas tout à fait dans les clous.

M. LEVREL.– Est-ce que, dans le code de l’éducation, ce n’est pas le président qui arrête les services des personnels ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui.

M. LEVREL.– Donc ça veut dire qu’en fait, d’un point de vue légal, on fait reporter la responsabilité d’un personnel de ne pas exécuter son service en lui enlevant une prime alors que le président n’a pas arrêté un service complet.

M. GILBERT.– Alors, le décret relatif au RIPEC, ce qu’il prévoit, c’est que le RIPEC C1 ne peut pas être légalement attribué si les services tels qu’arrêtés par le président – c’est écrit comme ça, « *tels qu’arrêtés par le président* » – ne sont pas assurés. Ça veut dire, vous l’avez compris, que n’est pas visée la partie recherche. Je vais répondre à ta question précisément. N’est pas visée la partie recherche ; n’est visée que la partie enseignement. Ça veut dire qu’un enseignant-chercheur qui n’effectue pas de recherche n’est pas concerné par la disposition. Alors même qu’il n’assurerait pas la moitié de ses obligations de service, il n’est pas exposé à ce risque de ne pas avoir le C1. Il est indiqué « *tel qu’arrêtés par le président* », ça veut dire que ce qui sera un motif pour ne pas attribuer le C1 constituera l’écart entre ce que l’enseignant-chercheur a fait et ce qu’il devait faire au regard du service tel qu’arrêté. Autrement dit, on va comparer ce qui a été effectivement fait et ce qui était prévu de faire tel que le président ou le doyen par délégation l’a défini.

M. LEVREL.– D'accord, merci pour cette précision. Et alors est-ce qu'on a une idée, une estimation du nombre de personnes qui sont concernées par ça et du volume horaire que ça représente ? Enfin du nombre de personnes à qui on parle d'enlever la RIPEC 1 ? C'est-à-dire combien il y aurait d'enseignants et d'enseignants-chercheurs à l'UPEC qui ne font pas le service qu'on leur a défini ? C'est-à-dire qu'en fait, ils ont séché des heures de cours, si on peut le dire de façon un peu simplifiée.

M. LE PRÉSIDENT.– On en a une centaine d'enseignants.

Mme DUBOCAGE.– En fait, je pense que c'est important...

M. LE PRÉSIDENT.– On a exactement le chiffre. Alors après, vous comprenez bien qu'on ne va pas être... ça va être une réflexion, il va falloir voir les personnes, voir un peu les choses en détails. En tout cas, ce qui apparaît c'est qu'il y a une centaine de personnes.

Mme DUBOCAGE.– Si je peux compléter, c'est à mettre en cohérence avec la mesure 16, c'est-à-dire que ce serait un moyen de réduire les sous-services.

M. VALLÉE.– Donc si j'ai bien compris, en tant que BIATSS, si le président arrête un service d'un enseignant à 180 heures, et qu'il fait 180, il aura son C1. Par contre, s'il fait 179, il ne l'aura pas.

M. GILBERT.– C'est ça.

M. VALLÉE.– C'est plus clair comme ça.

M. GILBERT.– Tel que c'est rédigé, on peut même considérer que si le président a arrêté un sous service et qu'il est parfaitement exécuté, il n'y a aucun problème juridique par rapport au C1.

M. VALLÉE.– Et juste, pour faire court, on peut arrêter un sous-service jusqu'à combien ?

M. GILBERT.– Normalement, ce n'est pas autorisé. Mais ce que j'ai dit, juste par rapport au C1... Parce que, ce que le décret sanctionne sur le non-accomplissement du service, c'est par rapport à la référence que constitue le service tel qu'arrêté. Autrement dit, il ne s'agit pas de savoir si c'est un sous-service. Il s'agit de savoir si c'est fidèle à ce qui est arrêté.

M. VALLÉE.– Oui, mais juste pour faire un petit peu d’humour, pour les BIATSS le président peut arrêter le service jusqu’à quel niveau horaire ? Ça n’appelle pas de réponse. Ça fera peut-être une transition pour plus tard.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, oui, je vois l’élément, on pourra revenir là-dessus. Je pense que d’ailleurs tu as raison sur cette question. Tel que rappelé par la Cour des comptes, je pense que c’est un sujet sur lequel il faut être vigilant.

M. LEVREL.– Alors, je poursuis sur le même thème. En tant qu’enseignant-chercheur, je n’ai jamais eu connaissance qu’on arrête mon service. C’est-à-dire qu’on me demande mon service prévisionnel, donc j’établis le volume horaire que je pense faire, puis à la fin de l’année on me demande mon service définitif, donc je déclare les heures que j’ai faites. Mais je n’ai jamais eu communication du nombre d’heures. On ne m’a jamais dit « *Cette année tu dois faire tant d’heures* » ou « *Tu dois faire telles et telles heures dans telle formation* ». Jamais. Je suis ici depuis 2006.

M. LE PRÉSIDENT.– Eh bien, c’est très bizarre.

M. LEVREL.– Et je ne suis pas le seul. Ce n’est pas la seule composante concernée.

M. GILBERT.– Oui. Ce que prévoit le code de l’éducation, c’est que le président arrête le service de chaque enseignant-chercheur. Vous voyez bien, en pratique, que c’est impossible à réaliser, c’est pour ça qu’il y a des processus de délégation des signatures faits aux doyens. Les doyens donc arrêtent les services, mais même les doyens, en réalité, ne sont pas, pragmatiquement, capables de savoir quel service de cours il faut confier à chacun : quand vous avez 190 personnes dans votre structure, comment répartir un nombre de cours considérable ? Donc en réalité, il y a une forme de répartition au sein de départements, de sections, de différents niveaux de structures qui ont des appellations différentes au sein des UFR ou instituts qui peuvent donner lieu à la mise en œuvre de cette procédure.

Cependant, lorsque c’est dans le cadre d’une organisation informelle que le service est arrêté, – par exemple au sein de l’UFR de droit à laquelle j’appartiens, c’est la section de droit public dans laquelle on répartir les services –, ensuite, cette répartition est présentée au doyen qui valide. Dans les UFR ou les instituts, normalement, on doit répartir les services. Ça doit se faire et, à un moment donné, ça doit être validé par le doyen. On sait – et tu as raison, Lucas – qu’il y a des structures où ça n’est pas fait, ou alors cela n’est pas fait complètement. C’est-à-dire, parfois, il y a un constat du service fait mais il n’y a pas d’état prévisionnel qui est fait. Ça veut dire qu’il faudrait en effet que nous ayons un petit vaccin de rappel sur ces

bonnes méthodes, et ce, d'autant plus si est envisagée l'application d'une règle, qui ne doit pas porter préjudice à des collègues qui finalement seraient victimes du non-exercice par certaines personnes de la compétence qu'ils ont. Je peux dire qu'à l'UFR de droit, pendant des années, il y avait un constat du service fait, mais il n'y avait pas de prévisionnel enregistré. Et je crois que ce n'était pas la seule UFR. Donc en effet, il faut surveiller ce point ; on va le suivre.

M. LEVREL.– Donc si j'ai bien compris, ce qui paraît raisonnable, en fait chaque service fonctionnel établit le service prévisionnel d'enseignement de ses membres.

M. GILBERT.– Oui.

M. LEVREL.– Et puis, ensuite, on constate s'il est réalisé ou pas.

M. GILBERT.– Alors, d'abord, le service prévisionnel doit être arrêté pour vérifier qu'on a bien confié à chacun la charge qui lui incombe. Et à la fin de l'année, on regarde ce qui a été fait, on relève le compteur en quelque sorte, et on vérifie si ce qui devait être fait a bien été exécuté. Mais, par rapport à notre sujet, il va de soi qu'on ne peut pas reprocher à quelqu'un qui, au départ, ne s'est pas vu attribuer un service complet, de ne pas avoir effectué un service complet. C'est-à-dire qu'une erreur qui ne relève pas de la responsabilité d'un collègue ne doit, à un moment donné, lui être imputée. C'est évident.

M. LEVREL.– Très bien. Donc dans les départements, les champs disciplinaires, enfin ça dépend comment ça s'appelle dans chaque composante, en fait les collègues en général – ce que j'ai constaté – ils se réunissent en début d'année et ils disent : « *bon, voilà, on a telle formation en licence, en master à faire.* »

M. GILBERT.– En général, ça se fait aux mois de mai-juin, ça. Avant la rentrée.

M. LEVREL.– Il faut mettre des profs devant les étudiants, pour le dire de façon simple. Donc on se répartit les heures qu'il y a à faire. On déclare le service prévisionnel sur cette base, et, à la fin de l'année, on déclare ce qu'on a fait. Donc des fois, j'ai remplacé tel collègue sur tel créneau, donc j'ai trois heures en plus et il a trois heures en moins, quelque chose comme ça. La différence entre le prévisionnel et le définitif peut avoir des petites différences de ce genre-là. Mais là si on parle d'heures qui n'ont pas été exécutées par rapport aux prévues, ça veut dire qu'en fait dans les formations, au début, on répartit toutes les heures qu'il y a à faire devant les étudiants. Et s'il y a des heures qui n'ont pas été faites par rapport à ça, ça veut dire qu'il y a des étudiants qui n'ont pas eu de prof, quoi. Et donc qu'à l'université, il y

aurait au moins cent fois un groupe d'étudiants qui s'est retrouvé avec un prof qui n'était pas là.

M. GILBERT.– Ça ne veut pas forcément dire ça. Il peut s'agir de collègues qui, au lieu de faire trente heures, ont fait vingt heures et n'ont pas rattrapé, n'ont pas accompli l'entièreté de leurs obligations.

M. LEVREL.– Donc ils n'étaient pas devant leurs étudiants.

M. GILBERT.– Oui, c'est ça. À moins que... alors...

M. LEVREL.– À moins qu'ils aient fait faire le travail par un autre collègue qui, lui, fait son service.

M. LE PRÉSIDENT.– De toutes façons, il ne s'agit pas ici de faire...

M. LEVREL.– C'est pour bien comprendre la situation.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, la situation c'est qu'il y a des sous-services, voilà, c'est clair, il y a des endroits où il y a des sous-services. Et, bon, comment ça a été identifié... le but n'est pas simplement... Le but c'est de rappeler les règles normales, et tous les présidents d'universités le font. Ce n'est quand même pas un scoop de dire que quand même il faut faire son service. Il y a quelques exemples parfois cocasses d'ailleurs avec des gens qui ne font rien du tout et des gens qui en font trois fois plus. Il faut, là, mettre juste les bonnes règles. Il ne s'agit pas d'être punitif. D'abord ce n'est qu'une mesure parmi d'autres. Mais celle-là ramène pas mal d'argent, au demeurant. Juste, derrière tout cela, c'est aussi des campagnes d'emploi. Donc c'est important, aussi, de retrouver les marges de manœuvre. Là, il ne s'agit pas de faire des chasses aux collègues, c'est complètement absurde, ce n'est pas la volonté. L'idée simplement est de rappeler les bonnes règles, de rappeler effectivement par délégation aux composantes qu'elles doivent effectivement travailler sur ce sujet et que derrière les sous-services, eh bien, on peut s'interroger sur le pourquoi. C'est un peu ça. Il s'agit à ce stade-là plutôt d'avoir une démarche pédagogique.

M. VALLÉE.– Donc, si les collègues enseignants se retrouvent à faire leur service au lieu d'être en sous-service, ça va impacter les heures complémentaires, on va dire, de la composante, et donc le budget de la composante. Donc on nous a bien expliqué qu'il y avait le budget de l'UPEC d'un côté et le budget de la composante – qu'on ne voit plus depuis un certain nombre d'années, d'ailleurs. Donc en quoi la diminution des sous-services va impacter le budget global de l'université ? Ça, c'est un premier point. Et le deuxième point, vous avez expliqué dans une diapo qu'on allait

économiser sur le fonctionnement pour préserver l'emploi. Alors, de mémoire, ces deux enveloppes sont asymétriques, vous savez : donc l'emploi, on va dire, la masse salariale, peut alimenter le fonctionnement, mais le fonctionnement ne peut pas alimenter la masse salariale, de mémoire. Donc l'économie... Comment vous expliquez ça ? À moins qu'il y ait des choses qui aient changé au niveau comptable.

Mme DUROU.– Au moment de la construction du budget, il y aura une dotation plus importante en masse salariale, enfin, maintenue. Pardon, Hélène DUROU, agent comptable. Donc, au moment de la construction du budget, il n'y a pas de question de fongibilité. On positionne les enveloppes comme on le souhaite. Donc, en fonctionnement, on mettra 45 millions, on en mettra, je crois que c'est quatre et demi de plus, avec une progression de 4,5% sur la masse salariale. C'est dans le courant de l'année, en dehors de tout vote du CA, qu'on ne peut pas faire de fongibilité et dire, en dehors, qu'on va virer de la masse salariale sur du fonctionnement, ou inversement.

M. GILBERT.– Pour le premier point, l'idée est en réalité très simple : imaginez que dans une composante, on a 3 000 heures complémentaires, et que par ailleurs on a dix collègues qui ont chacun dix heures de sous-service. Eh bien, au lieu d'avoir 3 000 heures complémentaires, si on répartit à chacun des heures au regard de son service complet, on diminue d'une centaine d'heures les heures complémentaires.

M. VALLÉE.– En ne tenant pas compte des fonctions de ces enseignants, c'est tout à fait faisable, je ne dis pas le contraire, mais je ne suis pas sûr que ce soit si facile que ça.

M. GILBERT.– À l'échelle de l'établissement, je pense que c'est faisable.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, ce sont des éléments qui permettent... Parce que l'objet quand même de tout cela, vous l'avez compris, ça a été annoncé par Emmanuelle DUBOCAGE et c'est une volonté politique, c'est pour nous de préserver l'emploi. Préserver l'emploi dans une période qui est une période complexe, je dirais, pour toutes les universités. Je veux dire, certaines universités sont dorénavant très, très dans le rouge. Je rappelle que, Montpellier 2, son budget a été retoqué par le rectorat, que d'autres universités sont quasiment dans un système beaucoup plus compliqué que nous. On est sur des millions par rapport à des budgets quand même assez importants, donc on a probablement un moyen de s'en sortir, même si l'aide de l'État est indispensable. On pense qu'on a intérêt, justement, à retrouver des marges de manœuvre pour préserver l'emploi. On a préservé l'emploi, je le répète

BIATSS et administratif, technique. En revanche, là où il faut qu'on joue très serré, c'est maintenir nos capacités de recherche, de formation. Et c'est vraiment ça la volonté politique et je pense, une volonté collective. Donc dans ce contexte-là, il faut trouver, à un moment donné, une façon de faire. Une façon de faire, c'est forcément, on est sur la masse salariale, c'est comment on équilibre une masse salariale ? Il faut trouver effectivement des mesures d'économie qui sont listées, je ne sais pas où tu en étais dans ton échéancier, Emmanuelle. Il y a beaucoup d'éléments qui vont permettre à un moment donné de faire des économies. C'est, je dirais, les petits ruisseaux font les grandes rivières, il y a un peu de ça, quand même. Mais il y a derrière quand même des marges de manœuvre.

Au-delà de ça – je le répète encore et je l'avais déjà répété – nous retournons voir la DGESIP le 29 février pour notre contrat d'objectifs et de moyens qui est en fait une espèce de vue générale de l'université. Nous rappellerons que le compte n'y est pas. Ça a été rappelé qu'on est à peu près à 6 800 alors qu'on était à 7 500 par étudiant. Il nous manque, vous avez fait la différence. Si on avait 20 millions de plus, on ne serait pas là, en train de se poser des questions sur tout cela. Donc là, il y a vraiment, je dirais, une forme de calcul de l'État qui ne va plus. Ça a d'ailleurs été remarqué à France Universités, où les modèles économiques des universités – tout le monde le convient – sont complètement folkloriques, datés de Mithras. Ça montre quand même un des modèles qui n'existent plus. Aujourd'hui qu'il y a eu des reflux d'étudiants sur certaines régions, c'est très sensible. Nous, on est sur une augmentation démographique qui perdure au moins jusqu'à 2035 sur notre territoire. Donc, à un moment donné, il n'y aura pas d'argent supplémentaire. Il faut qu'il y ait des redéploiements d'argent au sein de l'ESR. C'est ce sur quoi on milite sur le plan politique.

M. GILBERT.– Juste une précision par rapport Montpellier, qui vient d'être citée. Ça a été commenté dans AEF. Ils ont présenté un budget très clairement déficitaire. Et, dans le motif qui a été exposé par AEF, qui a été invoqué par le rectorat pour refuser le vote du budget, ce qui a été mis en avant par le rectorat, c'est que l'université avait maintenu une campagne d'emploi pleine alors même qu'elle votait un budget largement déficitaire. Et ça, le rectorat l'a refusé. Je le dis aussi pour information par rapport à des débats que nous avons pu avoir à l'automne lorsque nous-mêmes nous avons été confrontés à ce sujet. À Montpellier 2, le motif ça a été : « *vous n'avez pas touché à la campagne alors que vous avez un large déficit : blocage du budget* ». Ça veut dire qu'ils doivent refaire une copie.

Mme FLEURY.– Oui, j’ai une question, une observation : je voudrais, s’il vous plaît, que vous précisiez un petit peu des éléments sur les hypothèses de travail sur lesquelles vous vous êtes basés pour évaluer la trajectoire financière. Notamment pour ce qui concerne les ressources de l’apprentissage. Je pense aussi à la partie soclée de la subvention des 3 millions d’euros qui ont été versés en fin d’année par le ministère. C’est aussi, pour la trajectoire, avoir des éléments de précision pour savoir de quelles hypothèses de travail vous êtes partis. Parce que, le soclage pour la subvention obtenue du ministère, comme vous l’avez dit, Monsieur le président, vous avez parlé de la situation globale du pays et l’inquiétude sur la traduction en termes de crédits ministériels qui pourraient être liée. Donc voilà c’était par rapport à ça, pour avoir des éléments un peu plus précis sur les chiffres qui ont servi pour établir cette trajectoire.

Et, deuxième élément : vous avez parlé d’une mesure dont je ne sais plus quel numéro elle portait sur une politique de recrutement visant l’effet de noria, c’est-à-dire atteindre un GVT négatif. Petite inquiétude... Pardon ?

M. GILBERT.– Stabiliser.

Mme DUBOCAGE.– Oui, c’est moi qui ai dit ça, mais voilà, stabiliser le GVT.

Mme FLEURY.– Voilà, donc je voulais savoir si ça concernait l’ensemble des personnels enseignant et BIATSS, si c’était compris comme ça. Et, pour ce qui concernait les BIATSS, le contexte, effectivement, de turnover, et du coût caché de ce turnover, peut-être qu’il faut réfléchir pour la bonne application de cet objectif d’effet de noria pour ne pas, justement, aggraver cette situation. Voilà, c’était une petite observation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Je dirai juste au passage que les 3 millions n’ont pas été soclés.

Mme FLEURY.– D’accord, mais je voulais des précisions sur la question de savoir si c’était soclé ou pas.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est une des questions. On demande à ce qu’il soit soclé.

Mme FLEURY.– Voilà.

Mme DUBOCAGE.– Merci pour ces questions. Sur les hypothèses de la trajectoire financière, donc en fait on est partis du plus gros poste, de la masse salariale, en estimant l’effort qui pouvait être fait, que je vous ai exposé tout à l’heure avec le fait qu’on pouvait contenir cette masse salariale – 3,5 ou 4,5% comme je l’ai dit tout à

l'heure. Donc, ce qui implique, effectivement, de préserver l'emploi, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de gel. Je le redis. Ensuite, on a estimé les ressources propres avec des données qui ont été fournies par le VP CFVU sur les estimations qu'on pouvait faire au niveau des recettes apportées par la formation par apprentissage et la formation continue. Ça ce sont des estimations qui ont été faites en fonction des données sur combien de contrats on pouvait estimer, dans quels domaines, *et cætera*. Ensuite, pour le fonctionnement, il y a la contrainte que j'ai rappelée tout à l'heure. C'est que, effectivement, on essaie aussi de tirer le maximum sur le fonctionnement, puisque tout se tient. Donc ce qu'on n'économise pas en fonctionnement aura des répercussions sur l'emploi, voilà, il n'y a pas de miracle. Donc on a été au maximum avec la volonté de conserver un fonctionnement normal. Et du coup, j'en arrive à la réponse à votre question. Quelque part, la variable d'ajustement, ça a été la subvention pour charge de service public, pour arriver à notre trajectoire et à un résultat positif en 2027. Et donc ça, ça rejoint ce que disait le président. C'est-à-dire que l'on considère que, pour y arriver, pour que l'exercice soit faisable pour nous dans des conditions qui soient tenables pour l'ensemble du personnel, il est important, il est nécessaire, que l'État nous soutienne plus et à long terme. Après, pour l'effet de Noria, effectivement, c'est une mesure qui ne va concerner qu'un petit nombre de postes. Évidemment, je vais peut-être laisser Simon répondre pour la partie BIATSS que je connais moins, mais pour les campagnes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, c'est tout à fait limité dans la mesure où il s'agit de concours et qu'on n'a pas le droit de mettre des critères d'âge, *et cætera*, évidemment, donc ça, c'est clair.

M. VALLÉE.– Pour les BIATSS c'est la même chose. Ça reste un concours de la fonction publique.

Mme DUBOCAGE.– Oui, oui, mais je voulais juste dire que je connaissais moins, c'est tout. Donc je voulais dire que peut-être que Simon avait des informations supplémentaires.

M. GILBERT.– Peut-être un mot sur l'effet de noria pour donner un exemple, afin que ce soit clair dans l'esprit de chacun. Imaginez que vous avez une campagne avec une composante qui, une année, a deux départs de professeurs, deux départs de maîtres de conférences, deux départs de PRAG, et souhaiterait une reconduction à l'identique de ces postes. Eh bien, au lieu de reprendre deux professeurs, deux maîtres de conférences, deux PRAG, si le but est de faire des économies, on peut prendre un professeur, trois maîtres de conférences, deux PRAG. Ou alors, un professeur, deux

maîtres de conférences, trois PRAG. C'est-à-dire qu'il s'agit de diminuer la dépense en recrutant des statuts qui sont moins onéreux. Ce n'est pas du tout une mesure sans conséquence, on en est conscient, puisqu'il y a des responsabilités propres correspondant aux statuts différents. Par exemple, si on regarde le code de l'éducation, il est dit que les professeurs ont pour fonction de préparer les programmes, ont vocation à diriger les unités de recherche. Donc il y a bien des spécifiés propres aux statuts. Cependant, si cet effet de Noria est recherché et mis en œuvre de manière, je dirais, limitée, adaptée à un besoin, sur une temporalité qui est elle-même calée sur une trajectoire bien limitée dans le temps, les effets peuvent être malgré tout contenus, quand bien même ils ne sont pas absents.

Par rapport à la question des BIATSS, je pense que, dans l'ESR, on a trop de BIATSS qui sont de catégorie basse, tout le monde en est conscient, et que l'objectif n'est pas d'augmenter cette tendance, bien au contraire. Vous aurez constaté que la campagne d'emplois que vous avez votée pour les BIATSS n'avait pas du tout été pensée de la même façon que celle des enseignants-chercheurs et, au contraire, on a vraiment soutenu la campagne BIATSS cette année ; on a même eu, pour les BIATSS, des recrutements occasionnant un coût supplémentaire à l'année précédente, ce qui n'était pas le cas de la campagne des enseignants-chercheurs.

M. VALLÉE.– On a vu le catalogue. Je vais redire ce que j'ai dit au CSA l'autre jour : c'est qu'il y a un certain nombre de, non pas de paramètres mais de...

M. GILBERT.– De mesures.

M. VALLÉE.– Non, pas de mesures, parce que les mesures, moi je ne les ai pas pour l'instant. Là, j'ai juste l'identification des postes, voilà, c'est ça. Et, ces postes-là...

M. GILBERT.– Les leviers.

M. VALLÉE.– Ces leviers, voilà, ils ont été identifiés depuis, pour certains, 15 ans. Pas d'outil informatique pour avoir de bons indicateurs, la soutenabilité financière de l'offre de formation, je dirais que c'est DUBOIS-RANDÉ 1, enfin premier mandat. La refonte du modèle économique, alors ça ce n'est pas DUBOIS-RANDÉ 1 mais ce serait plutôt les listes d'opposition qui l'avaient demandée. Voilà, il y a plein d'items qui avaient déjà été abordés. Alors, je me dis, c'est dommage qu'on se retrouve au pied du mur, à devoir tout mettre en œuvre au même moment, et je pense que ça va faire de la casse.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, justement, il faut quand même aussi voir qu’il y a eu quand même des éléments qui n’ont pas été écoutés, non pas par l’université, mais par les tutelles. Excuse-moi de te le dire, on avait exprimé au rectorat qu’on avait besoin, lorsqu’il y avait une redistribution possible dans le genre, Frédéric DEHAN s’était manifesté qu’il y avait besoin effectivement d’ajuster les choses, ça n’a pas été fait. Donc, je veux dire, à un moment donné, chacun ses responsabilités. On a exprimé qu’on ne souhaitait pas augmenter nos capacités d’accueil parce qu’on n’était pas capables, même d’assoir les étudiants, on n’avait pas la maîtrise, *et cætera*. Donc à un moment donné, si tu veux, chacun ses responsabilités. C’est un peu nous avoir mis aussi dans une situation complexe. Par ailleurs, le problème de cet outil-là dont on parle, qui nous a réveillé parce qu’il y a eu un audit d’ailleurs fait là-dessus par les services financiers, de retrouver 3,5 millions d’euros d’amortissement qui auraient dû être affichés depuis longtemps, ça aurait dû être effectivement mis en avant depuis longtemps. Ça nous aurait quand même un petit peu alerté. Dès l’instant où on n’avait pas effectivement ces mesures. Ensuite, mettre à niveau les services sur le plan opérationnel, sur le plan des outils, ce n’est pas du jour au lendemain. Et je te rappelle que c’est relativement récent dans l’histoire de l’UPEC que les services se mettent aujourd’hui – et la DGS en particulier – se mettent dans une action extrêmement forte. Et qu’aujourd’hui les directions de services, et je les salue, sont quand même extrêmement professionnels. Donc tout ça c’est une histoire, je pense que c’est l’histoire des universités en général. On est quand même récents dans cette histoire, et là je trouve qu’on est plutôt sur des mesures qui, pour certaines, seront un peu indolores. Moi, ce que je veux absolument, c’est préserver le plus possible notre capacité de recherche et de formation dans cette université, c’est vital. Donc c’est vraiment ça, l’objectif majeur.

M. GILBERT.– Pour répondre à l’interrogation sur le caractère ancien des leviers et le fait qu’ils ont été identifiés depuis un certain temps, et l’interrogation consistant à poser la question de savoir pourquoi finalement cela n’a pas été forcément conduit déjà à fond, pourquoi tous ces leviers n’ont pas été actionnés. D’abord, il y a eu des choses qui ont été faites, quand bien même ce n’est pas aussi abouti qu’on le souhaiterait. Mais si on regarde un peu l’histoire des universités, là, depuis quelques années, et qu’on regarde les dépêches de la presse spécialisée – AEF, News Tank – de manière quotidienne, on observe quand même que, là, pendant six, sept ans, huit ans, dix ans, enfin les dix dernières années, les universités ont été amenées à candidater de manière très fréquente à des appels à projets structurants, à identifier leur signature, à aller chercher les labels. Et ça a été je crois, quelque chose qui a été

conduit à un stade trop avancé, vraiment très avancé. Et d'ailleurs, aujourd'hui, on voit les représentants de l'État – et on le lit – commentant cette politique dire qu'ils ont mis trop de pression sur les universités, qu'ils ont trop demandé aux universités. Et on a vu, cette semaine, dans des interviews, des responsables ministériels chargés de mettre en œuvre la politique de l'État, dire: « *Voilà, on est allés trop loin, on a trop mobilisé les universités, on les a trop incitées à répondre à des appels à projets en permanence* ». C'était une sollicitation de l'État. Et, ce que soulignent différentes directions du MESRI, c'est que les universités ont été finalement amenées à constamment mobiliser les services pour répondre à des sollicitations de l'État. Aujourd'hui, quand on observe les commentaires de nombreux présidents d'universités, ils expliquent qu'ils ne sont plus dans cette philosophie de candidater autant à des appels à projets. A Paris Cité, par exemple, le président l'a clairement dit. Il a indiqué : voilà, on ne va pas répondre à des PIA, on va s'occuper de nous, on va, essayer de « travailler au bien-être », de remettre notre université sur des rails plus paisibles, plus fonctionnels. Et, d'une certaine façon – et je pense que c'est aussi un élément de réponse – le fait d'avoir été amené à répondre à des appels à projet entraîne aussi une surchauffe. C'est-à-dire qu'on est obligé de gérer le quotidien, d'aller en plus répondre à des appels à projets en développant des candidatures ; ça veut dire que les services sont très mobilisés. Or, les services, on ne peut pas les mobiliser sur trente-six fronts. On ne peut pas demander à la fois la gestion du quotidien, l'accompagnement pour des réponses à des appels à projets, un travail en profondeur qui vise à améliorer le fonctionnement, qui souvent relève de dispositifs très fortement marqués par des outils ou une culture outils, une culture métiers. Or, là, on voit bien que sur toute une série de leviers, en fait, on a besoin de faire un travail d'introspection, d'analyser nos conditions de fonctionnement, de travail et que c'est une approche un peu différente qu'il faut approfondir. Et je crois qu'on y est tenus par la situation financière, comme le sont beaucoup d'autres universités qui n'auront pas le choix que de mettre un plan de retour à l'équilibre financier, comme nous, qui seront obligées de conduire la même démarche.

M. LE PRÉSIDENT.– Après, je voudrais dire quand même que tout ne va pas si mal quand même. Je veux dire, on est quand même bons. On est bons à tout ce qui est professionnel, ce qui est quand même assez remarquable. Et tout le travail qui est fait notamment sur l'apprentissage, toute construction de ce CFA, les décisions qui ont été prises. Je pense qu'aujourd'hui on est quand même sur des trajectoires assez intéressantes. Sur le contrat d'objectifs et de moyens, il y a beaucoup de choses qui peut-être permettront d'activer des financements, sans doute RH, on le souhaite.

Évidemment, il faut qu'on passe l'oral mais enfin, bon, quand même, je n'imagine pas qu'on ne puisse pas passer l'oral. On a quand même des arguments. Sur la recherche, il y a énormément de choses qui bougent, en particulier sur le travail qui a été fait par la VP recherche, depuis évidemment le précédent, mais depuis quelques années autour de la recherche, de la mise en force d'une cellule d'innovation, d'une direction qui s'est quand même étoffée. On a quand même des succès majeurs sur des gros appels. Donc à un moment donné, je crois qu'il faut aussi voir qu'on est bons, parce que sinon on va se regarder, et on dit « misère de misère » ; non. 9 millions, on est sur des budgets qui ne sont pas loin de 300 millions. Tout ça doit s'ajuster. Là encore, le pénible de cette histoire – et je l'ai exprimé dans la presse – c'est que c'est une injustice, je trouve, par rapport à une université que je qualifie vraiment d'université républicaine. Pour moi, c'est vraiment ça. On est dans la diversité, on conduit nos étudiants vers la réussite. Et d'ailleurs je le martèle, à chaque fois les gens disent « *mais toutes les universités sont de la République* ». Oui, mais nous on a aussi les enfants de la République. Alors, les enfants de la République, je vous remets à un YouTube de **Fary** qui m'avait extrêmement interpellé il y a quelques années, qui est extraordinaire sur ce que sont que les enfants de la République. Eh bien, nous, c'est ça les enfants de la République : toute une diversité de population qui attend qu'on les amène vraiment à la citoyenneté et, au-delà, aux métiers de demain. Et je crois que là-dessus on partage cette expression et on est fiers de cette université. Donc, là, oui, il faut des moyens parce qu'accompagner l'ensemble de ces étudiantes et étudiants, on sait aussi que c'est des mobilisations, beaucoup, humaines. Et ça c'est des moyens. Politiquement, je peux vous dire que ça, ça marche. Et je réfléchis à faire d'ailleurs une tribune dans Le Monde qui s'appellera « Les enfants de la République » parce que, derrière, je pense que notre université, sur une métropole monde, est quelque chose d'assez unique. On est en Île-de-France, on est sur des mouvements, qui sont des mouvements, je dirais, de population qui vont vers la grande couronne. On est sur l'inclusion et ce sont les valeurs d'Aurora, on est vraiment sur le chemin vers l'Europe. Donc je pense que là-dessus, il faut aussi derrière marteler cela parce que c'est ce dossier-là qui nous sort un peu de Stanislas, et des classes de Stanislas. Je crois qu'on est très loin de tout ça et qu'on est dans la réalité de ce qu'aujourd'hui est la France et non pas seulement des classes préparatoires d'élite qui, je pense, pèsent trop aujourd'hui sur la politique de l'État.

M. BARBOT.– J'ai une question par rapport à ce que vous dites. On va être en déficit pendant un certain nombre d'années. Pendant ce temps-là, où on est en déficit, la différence elle sera prise sur la trésorerie ?

Mme GARAPON.– Sur le fonds de roulement. Et du coup, on sait de combien on va perdre en fonds de roulement.

Mme DUROU.– C’est calculé dans la trajectoire, de mémoire, plutôt sur le bas de la trajectoire.

Mme DACOSTA.– Bonjour, Hélène DACOSTA. Oui, en effet, ça fait partie des éléments qui ont été pris en compte dans la trajectoire. Alors après, on est en prévisionnel sur le fonds de roulement. On le verra encore cette année quand les chiffres du compte financier seront finalisés. Tout dépend du niveau d’exécution des investissements au moment de l’arrêté des comptes. Mais, effectivement, tout ce qui n’est pas équilibré dans le compte de résultats est censé être, en théorie, pris dans le fonds de roulement global, si tant est qu’il en reste.

Mme DUROU.– Dans la trajectoire qu’on a travaillée avec la DAF et l’agence comptable avec Emmanuelle et Marie, le sujet c’était effectivement d’avoir suffisamment de fonds de roulement et un mouvement de reconstitution via la CAF pour améliorer également cet agrégat financier.

M. VALLÉE.– Il faut quand même bien marteler, quand vous allez faire votre audition au rectorat et quand vous allez visiter les ministères, qu’effectivement on a absorbé l’augmentation du point d’indice – mais ça, vous connaissez bien, vous déroulez assez facilement ce discours-là – qu’effectivement l’UPEC et, vous en tant que président, vous avez joué le jeu des appels à projets, avec les campagnes d’emplois qui n’étaient pas complètement financés, d’accord ? Voilà, je voulais dire ça. Et j’ai perdu mon fil. Que sans ces mesures on ne serait sans doute pas déficitaire, voilà c’est ça que je voulais dire. Et... ça va me revenir.

M. LE PRÉSIDENT.– Vous reposerez la question après.

M. LEVREL.– Alors là, on nous a projeté... Enfin, ce tableau qu’on nous projette, je ne sais pas s’il a été soumis à la Commission des moyens, il y a deux jours, je crois qu’il y a eu une Commission des moyens, ou un CSA. Il a été présenté, déjà ?

M. GILBERT.– Là, c’est un point d’information.

M. LEVREL.– Oui, oui, j’ai bien compris. Mais c’est dommage qu’on n’ait pas eu ce tableau ne serait-ce que 24 heures en avance. Donc on a ce tableau global, et on a la liste des mesures, mais non chiffrées. Alors est-ce qu’il existe, et puisqu’il s’agit de nous informer, est-ce qu’on pourrait avoir le lien entre les deux ? C’est-à-dire le chiffrage des mesures qui peuvent être chiffrées et qui ont conduit à ces résultats

agglomérés, je ne sais pas comment on le dit en comptabilité, pour avoir une idée de quelle mesure donne quoi. Cette question elle est suscitée par exemple par deux mesures qui sont mentionnées sur la recherche. Alors, il y a « *Améliorer les recettes liées à la recherche* ». Alors je ne sais pas exactement à quel niveau ça se passe, si c'est au niveau des laboratoires où des services centraux. Et puis, un « *Plan d'économie dans les laboratoires* ». Alors, je ne sais pas comment ça marche dans tous les laboratoires. Mais en tout cas dans le laboratoire auquel j'appartiens, le laboratoire doit payer ce qu'on appelle ses fluides, c'est-à-dire l'électricité, le chauffage et l'eau, avec son budget de fonctionnement et donc le laboratoire ne garde pas les fenêtres ouvertes et achète des équipements qui sont économes en énergie, en électricité notamment, parce qu'on consomme beaucoup d'électricité. Et donc ils prévoient, ils achètent aussi des équipements qui sont durables dans le temps, parce qu'ils savent que ce n'est pas évident d'avoir les financements pour acheter des gros équipements qui demandent des investissements importants. Donc j'aurais aimé savoir combien on imagine que les laboratoires peuvent encore économiser, sachant que les gens dans les laboratoires sont déjà responsables, qu'ils gèrent l'argent dont ils disposent de la meilleure façon possible.

M. GILBERT.– Ton laboratoire, l'ICMPE, aujourd'hui, a un statut très spécifique puisqu'il y a une délégation de gestion CNRS, sachant que c'est une tutelle UPEC–CNRS. Et il est dans des locaux qui sont hébergés par le CNRS, des fluides qui sont payés par le CNRS. Il faut bien avoir à l'esprit que la dotation que l'UPEC donne aux enseignants–chercheurs de l'UPEC pour être dans le laboratoire concerne uniquement la recherche mais n'intègre pas la contribution à des fluides. De manière symétrique...

M. LEVREL.– Mais peu importe la source du financement, ce que je veux dire c'est que, dans le laboratoire, là je ne parle pas... Le comportement des gens c'est d'économiser le budget dont ils disposent, du CNRS ou de l'UPEC.

M. GILBERT.– C'est important de préciser ça, sinon les administrateurs pourraient penser que l'argent qui est donné par la Commission de la recherche aux laboratoires sert à payer les fluides, or ce n'est pas du tout le cas. J'insiste sur le fait que ce n'est pas le cas, c'est très important. Pour votre information, nous avons d'autres collègues du CNRS qui sont dans des locaux UPEC et là, l'UPEC paye les fluides. Par exemple, à la Maison des sciences de l'environnement, les collègues qui viennent du CNRS ne participent pas au paiement des fluides. C'est-à-dire que ce sont des arrangements entre tutelles. Et là, le propos que tu as tenu doit bien quand même être précisé sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.– On va réexpliquer ce que cela veut dire. Florence voulait prendre la parole. Il faut le micro à Florence. Tu as le micro, Florence ?

Mme ALLARD-POESI.– Non, je n'ai pas le micro.

M. LE PRÉSIDENT.– Il est où le micro ?

Mme ALLARD-POESI.– Donc les économies elles vont essentiellement consister sur deux volets importants : d'abord, une réflexion qui est en cours sur les frais de mission. C'est d'ailleurs une réflexion qui nous est souvent faite, sur le fait que nous n'avons pas forcément les meilleurs marchés et les plus économes. Donc il y a une réflexion à faire sur ce volet-là. Ceci va évidemment de pair avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est aussi en cours dans beaucoup de laboratoires. Les deux éléments ne signifient pas bien sûr qu'on va empêcher les campagnes de collecte. Bien sûr, je pense à mes collègues qui doivent faire des collectes de données à l'étranger. Mais, voilà, de manière plus globale, une réflexion est entamée, à la fois sur notre fournisseur de transports, d'une part, et puis la nécessité ou pas des différentes missions que nous réalisons, d'autre part. Ça, c'est le premier volet.

Le second volet d'économies concerne une réflexion qui est complexe sur les achats d'équipements. Parce que nous achetons des équipements, dans certains laboratoires – l'ICMPE en fait partie – qui sont extrêmement coûteux et donc la réflexion qui peut également être menée est celle de la possibilité d'avoir recours, possiblement parfois, à des équipements qui pourraient être de seconde main. Ce sont des réflexions, ce n'est pas du tout... Ce sont des réflexions qui sont également en cours.

M. LEVREL.– C'est déjà le cas.

Mme ALLARD-POESI.– Voilà, c'est déjà le cas. Nous n'en n'avons pas la possibilité. Alors, c'est sans doute déjà le cas par le CNRS, mais ce n'est pas encore tout à fait possible à l'UPEC. Donc c'est aussi un élément qu'on va travailler, qui contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il s'agit dans ce cadre-là de réduire les matières, les entrants dans la fabrication de ces matériels. Donc voilà déjà deux pistes qui sont importantes, sur lesquelles on va travailler, tout en ayant bien conscience qu'il faut maintenir cette activité de recherche. On ne va pas non plus annuler l'ensemble des campagnes de prélèvements par exemple à l'étranger qui sont nécessaires. Voilà, j'espère que ça répond à la question.

M. LEVREL.– Le début de la question c'était sur le chiffrage en général, non pas par rapport à la recherche mais sur toutes les mesures.

Mme ALLARD-POESI.– Le chiffrage il est en train d'être opéré.

Mme DUBOCAGE.– Comme je l'ai dit, le document évidemment met en musique toutes ces mesures et il y a une argumentation. Et ce document, tout simplement, il vous sera transmis quand il sera finalisé. Voilà.

M. LEVREL.– En fait, je ne comprends pas. On a des nombres finals sur les différents postes budgétaires. Ces nombres, ils ont bien été calculés comme la somme de quelque chose : économie totale sur le fonctionnement, économie totale sur la masse salariale. Donc c'est bien un total de quelque chose qui a été chiffré en amont. Alors je veux bien que vous ne vouliez pas... Enfin, vous pouvez dire que vous ne voulez pas nous les donner pour l'instant, mais ils doivent bien exister.

Mme GARAPON.– Alors, ça ne s'est pas construit totalement comme ça. La trajectoire financière, c'est, comme je vous le disais, de toutes façons il y a une obligation de résultat, c'est-à-dire de retour à l'équilibre. Donc on l'a fait en fonction des efforts qu'on estimait réalistes sur chaque poste de dépenses. On a pensé en parallèle à des mesures qui sont parfois chiffrables et parfois non chiffrables. Et donc effectivement il n'y a pas... Par exemple, si on reprend le poste de fonctionnement, on dit qu'on veut trouver 5 millions sur quatre ans, on ne va pas vous dire 300 000 euros viendront de l'optimisation de la politique voyage, on n'est pas dans ce niveau de précision. Par contre, quand vous aurez le document finalisé, vous trouverez effectivement une série de mesures, parfois chiffrées, parfois non chiffrées, qui donnera un ordre de grandeur cible. Après, c'est dans la construction de chaque BI qu'on va préciser le cadrage de chaque poste de dépenses.

M. VALLÉE.– On a parlé de l'identification des leviers et après j'ai noté qu'il va falloir mettre en place les mesures, mais là moi, les mesures, je ne les vois pas. Qu'est-ce qui, concrètement, va être mis en place pour répondre aux besoins que vous avez identifiés ?

Mme DUBOCAGE.– Les mesures ont été présentées là, dans le tableau. Donc je ne comprends pas la question, désolée.

M. VALLÉE.– Concrètement, mettre en place des pôles pour la gestion de composantes, donc ça veut dire que vous allez lancer des groupes de travail entre la salle de lettre et puis la faculté de sciences pour faire une scolarité...

Mme DUBOCAGE.– Oui, c’est ce que je vous ai...

M. VALLÉE.– Pas tout à fait, enfin vous n’êtes pas descendue dans ce niveau d’explication.

Mme DUBOCAGE.– J’ai expliqué comment on avait envisagé l’exécution après en faisant des groupes de travail et des tableaux de bord par mesures. Voilà, après l’explication du plan. Excusez-moi je ne retrouve pas la slide. C’est avant ? Voilà.

Mme GARAPON.– Là où vous avez raison c’est qu’effectivement les mesures ne vont pas toutes être mises en œuvre au même moment. Il y a des mesures de natures assez diverses. Effectivement, la mutualisation dont on a parlé tout à l’heure ne sera pas l’une des premières mesures. Ce ne sera pas à l’échelle du BI 2024 et peut-être pas du BI 2025, en l’occurrence. Donc c’est l’un des derniers travaux qui nous restent à faire, c’est d’affiner. On voudrait indiquer pour chaque mesure si elle est au court terme, moyen terme ou long terme. Mais, très clairement, dans les délais qui étaient ceux de la préparation du PREF, on n’est pas allés dans un niveau de détails. Ça, ce sera dans le suivi de la mise en œuvre.

M. GILBERT.– On peut ajouter qu’il y a nécessairement une dimension de ciblage, mais vous savez tous qu’il y a des aléas, qu’on ne sait pas quelle sera notre subvention. On peut le supposer mais on ne le sait pas. On peut supposer ce que sera l’évolution de nos effectifs mais on ne le sait pas non plus puisque c’est l’État qui en décide. Donc en fait, là évidemment, c’est un programme d’économies, c’est un plan. Il y a un certain nombre de mesures qui ont été identifiées, qui ont été présentées. Ces mesures vont ensuite se décliner avec des actions plus précises. À ce stade, on ne peut pas rentrer dans le détail de ces actions parce qu’il faut mobiliser beaucoup d’acteurs qui seront impliqués : les consulter, les impliquer, les faire adhérer, envisager les modalités. C’est-à-dire que c’est un travail qui en réalité est plus long que le délai dont nous avons disposé pour construire ce programme. Il est évidemment probable que certaines mesures avec une cible ne seront pas atteintes, qu’il faudra rectifier certaines actions pour corriger la trajectoire pour bien atteindre la cible d’économies. C’est-à-dire qu’il va y avoir des aléas dans la mise en œuvre de ce plan.

M. VALLÉE.– J’ai retrouvé ce que je voulais dire tout à l’heure. Donc effectivement le point d’indice non compensé pour les universités, les appels à projets où l’État ne finançait pas complètement le projet justement. Ce que je voulais dire c’est que peut-être que l’université de Montpellier a eu le courage d’envoyer un message politique,

justement, à sa tutelle, en disant que ça suffisait justement ce manque d'accompagnement de l'État. Et nous on ne l'a pas fait. Donc ils l'ont fait sciemment de voter une campagne d'emplois en totalité, pour effectivement peut-être faire un peu le buzz dans la presse et renvoyer l'État à ses responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT.– Alors je peux te donner le résultat de ce genre d'actions.

M. VALLÉE.– Un coup d'épée dans l'eau.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, non, ce n'est pas un coup d'épée dans l'eau, c'est contreproductif. Il faut proposer des... Non je le dis parce que je connais le fonctionnement de l'État et c'est ce qui semble se dessiner au niveau de... De dire « y a qu'à, faut qu'on... », ça n'engage que ceux qui le disent. Par contre, de dire que, oui effectivement nous allons faire un certain nombre de choses, qui d'ailleurs ont été remarquées par la Cour des comptes qui, je crois, est quand même raisonnable, et que derrière, l'État doit accompagner largement l'université, je pense que ça a été entendu. Et on a été très offensifs sur le plan de la presse, on n'a quand même pas été dans la dentelle. Donc je veux dire, excuse-moi, mais quand je m'exprime dans la presse, je ne reste toujours pas tellement dans la dentelle. Ensuite, je pense que ça a été entendu. Et je l'espère et on va y revenir, je vous l'ai dit, le 29 de ce mois-là. Et on ne va jamais lâcher, on ne lâchera pas, pour précisément obtenir les moyens. On a obtenu déjà plusieurs moyens, qu'ils vont socler. On a demandé à l'État de socler 6 millions, ce n'est pas rien. Donc on va s'accrocher à ce soclage qui n'est pas délirant non plus par rapport aux 20 millions de l'État qui nous séparent de la cible.

M. VALLÉE.– Ils ne sont pas dans ce tableau, les 6 millions, dans le plan de retour à l'équilibre.

M. LE PRÉSIDENT.– Ils sont un peu mis dedans ; ils ont été intégrés par les services.

Mme CHEVALIER.– En fait, le plan de retour à l'équilibre financier, c'est l'établissement de règles d'or pour la fabrication des futurs BI si je comprends bien.

M. LE PRÉSIDENT.– J'ai mal entendu, excuse-moi.

Mme CHEVALIER.– Des règles d'or, c'est-à-dire : voilà les contraintes qu'on va se donner pour la fabrication du futur budgets initiaux avec lesquels on va fonctionner jusqu'à ce que l'équilibre financier soit revenu. Et donc, là on se dit qu'on se donne quatre ans, en gros. Mais alors, du coup, je me demande comment on peut fixer des règles d'or quand en fait... Enfin, comment on va faire pour établir le prochain budget initial si on manque autant de tableaux de correspondances ? Je reviens un peu sur la

remarque de Lucas sur le lien entre les tableaux de mesures et le tableau aggloméré. Comment on fait, en gros, pour arbitrer entre les différentes règles d'or qui vont être mentionnées dans la rédaction du document final si le tableau de correspondance est assez flou ? Quelles vont être les marges de manœuvre qu'on va avoir pour établir ces budgets à partir d'un tableau flou ?

M. GILBERT.– Alors, le rectorat en fait exige de nous, enfin le code de l'éducation exige que nous présentions au rectorat et que celui-ci puisse donner son aval et qu'ensuite le CA le vote, un plan de retour à l'équilibre financier. Ça veut dire qu'on s'engage vis-à-vis de notre tutelle à suivre une orientation de retour à l'équilibre financier. La seule obligation absolue, c'est qu'on s'engage chaque année à ce que le déficit baisse. Parce qu'un retour à l'équilibre, ça veut dire que la trajectoire est un retour à l'équilibre. On serait dans une situation d'illégalité si on prévoyait un budget qui dépense plus, qui nous met plus en déficit que ce que nous avons déjà. Parce que là, ce ne serait plus un retour à l'équilibre. Après il y a une dimension d'orientation. Évidemment, cette orientation, elle est politiquement, techniquement discutée avec le rectorat, avec les services du rectorat. Et il y a une cible qui est identifiée et l'objectif c'est de s'y tenir. Et si d'ailleurs le CA vote que la cible c'est le retour à l'équilibre en 2027, ça suppose évidemment qu'on est sincères dans la recherche de cette cible. Cependant, Vérène, tu l'as dit, il y a aussi des aléas, il y a des éléments d'incertitude. Par exemple, imaginons pour le simple raisonnement, que l'année prochaine le rectorat nous demande d'avoir trois mille étudiants de plus. Ce n'est pas du tout ce qui se présente, mais imaginons. Correspondraient à ces trois mille étudiants de plus des charges ; l'équilibre sur lequel nous avons constitué ce plan en serait modifié. Évidemment, la donne ne serait plus la même. Donc ce que tu as appelé règle d'or, en réalité, c'est plus un engagement de sincérité face à des éléments qui correspondent aujourd'hui à des éléments qu'on a identifiés dans le contexte que l'on connaît. On ne peut pas aller au-delà. Si, demain, les circonstances sont très différentes, c'est évident qu'il faudra refaire un travail de retour à l'équilibre dans un contexte différent. Aujourd'hui, ce schéma, il fonctionne avec des éléments de contexte dont nous pensons qu'ils ne vont pas trop changer.

M. LE PRÉSIDENT.– Jérôme.

M. DARRIBÈRE.– J'ai deux questions. La première est un peu micro. Il y a énormément de sujets, d'initiatives, de plans d'action. Je vois qu'il y a un comité de pilotage et je comprends aussi que l'ensemble est en cours d'élaboration. Est-ce que pour chaque initiative il y aura un responsable avec un planning ? Et comment vous opérez la

priorisation de l'ensemble de ces mesures. Je vois que tout à l'heure vous avez parlé de catalogue à la Prévert. Je ne sais pas au total combien il y en a. Mais il y a un moment donné où il va falloir arbitrer et donc c'est sans doute lié aussi au gain ou aux économies escomptées. Donc comment vous allez procéder sur ces éléments-là ? Et après j'ai une deuxième remarque.

Mme DUBOCAGE.– Donc effectivement, il y aura un tableau de bord par mesure avec un responsable effectivement, puisque ça c'est essentiel. Alors, en termes de priorités, évidemment les chantiers qui sont assez urgents sont la refonte du modèle économique, dans la mesure où on voudrait qu'il soit mis en place au BI 2025. Ensuite, c'est le levier sur les rémunérations accessoires et sur l'offre de formation, puisqu'on profite de la nouvelle offre de formation HCERES. Donc ça, ce sont les grands chantiers prioritaires, je dirais. Et après on va faire ce travail effectivement de mesures court terme, long terme, parce qu'effectivement, les impacts financiers sont très différents. Mais on a vu aussi que dans les PREF, en regardant dans les PREF des autres universités, voilà, il y avait des mesures qui avaient un impact financier faible. Et je pense que ce qui compte aussi c'est de montrer que l'on a été au bout de l'exercice et qu'on a été exhaustifs.

M. DARRIBÈRE.– Là on était sur les économies et sur les ressources, qu'est-ce qui est prévu pour essayer de développer davantage la formation professionnelle continue et sur mesure ou à la carte pour l'écosystème des entreprises du Val-de-Marne ou d'Île-de-France ou ailleurs ?

M. THAUVRON.– Actuellement il y a un gros travail de cartographie qui est fait dans les services de la DIFPRO pour identifier les besoins qui pourraient être couverts par l'université. Aujourd'hui, l'essentiel de la formation continue courte est assuré par la faculté de médecine qui a l'avantage d'être dans une situation peu concurrentielle en ce qui concerne le secteur privé, puisqu'il n'y a que les facultés de médecine qui font ce type de formation. Donc aujourd'hui c'est un gros axe de développement qui connaît une grosse difficulté administrative aujourd'hui mais qui sont en cours de résolution. Donc a bon espoir qu'en tout cas, sur la partie santé, on augmente fortement le chiffre d'affaires.

M. GILBERT.– La question posait aussi sur les recettes et les perspectives d'augmentation des recettes dans le cadre de cette formation. Est-ce qu'il y a des marges significatives sur ce volet ?

M. THAUVRON.– Il y a des marges en FC et en FA, après c'est vrai qu'il faut un gros travail de commercialisation et d'identification des besoins.

M. DARRIBÈRE.– Et ça fait partie des plans ?

M. THAUVRON.– Oui, bien sûr. Dans le plan de retour à l'équilibre, on ne le voit pas bien ici mais, dans les produits, on a le développement de la FA et le développement de la formation continue. Et d'ailleurs, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, on a prévu sur les trois années qui viennent une augmentation de 4 millions d'euros des ressources en formation par l'apprentissage.

M. GILBERT.– Alors le 30 c'est : « *Renforcer la formation en apprentissage* ». Le 31 : « *Développer l'offre de formation continue – volet 1 : augmenter les effectifs sur les formations existantes et développer de nouvelles formations* ».

M. DARRIBÈRE.– Le sens de ma question c'est qu'on est sur un bassin d'entreprises important, donc je pense qu'il y a une possibilité de développer les ressources sur une formation micro-adaptée aux entreprises, avec des formations sur des problématiques qui leur sont liées. Donc comment vous allez manager ça ? Est-ce que vous allez revisiter votre offre ? Elle est, si je peux me permettre, plus une offre académique qu'entrepreneuriale. Or, il y a un gisement, je pense, important, en termes de ressources

M. THAUVRON.– On a gagné, il y a un an je crois, un appel d'offre du ministère justement pour disposer des moyens pour recruter du personnel pour justement cartographier les besoins et développer cette offre de formation continue courte. Et donc il y a un très, très gros travail. Après, il y a des besoins, il faut aussi des enseignants en face qui ont les compétences attendues par rapport à des besoins très opérationnels, très professionnels. Donc il y a cette articulation qui n'est pas simple à mettre en œuvre, mais sur laquelle on travaille.

M. DARRIBÈRE.– Je ne dis pas que c'est simple, juste que je crois que c'est une voie importante pour augmenter ressources. Parce qu'on voit bien que si on attend une augmentation des subventions, c'est un peu incertain.

M. GILBERT.– Avez-vous d'autres questions sur ce point d'information ? Sachant que nous y reviendrons évidemment lorsqu'il sera prêt. Alors je propose maintenant que nous passions au point 3 et peut-être que Julien peut me rejoindre, à ma droite, qui concerne le point d'étape, projets immobiliers et travaux en cours.

3. PATRIMOINE

3.1 Point d'étape : projets immobiliers et travaux en cours

M. ALDHUY.– Bonjour à tous. Je vais peut-être commencer par répondre à la question de Vérène posée initialement sur le bâtiment Pyramide. Il y avait un point sur le bâtiment Pyramide donc ça permettra de s'échauffer avec cette question-là. Donc sur le bâtiment Pyramide, vous vous souvenez que c'est un bâtiment dont l'occupation pose toute une série de problèmes, en particulier au chaud et au froid : donc avoir chaud et puis avoir frais l'été dans ce bâtiment-là qui pose problème depuis assez longtemps. L'hiver dernier a été particulièrement compliqué parce qu'on a été obligés de passer beaucoup de formations en distanciel, parce que le bâtiment était de fait inutilisable, avec des températures inférieures à 10 degrés à certains moments de l'hiver.

Donc à cette période-là, l'université est rentrée dans un rapport de force avec le propriétaire de ce bâtiment-là, puisque je vous rappelle que nous sommes locataires, nous ne sommes pas propriétaires, donc nous sommes dépendants d'un propriétaire privé. Donc on est entrés dans un rapport de force juridique : d'un côté juridique et puis d'un autre côté on va dire un rapport de force un petit peu au quotidien pour pousser le propriétaire à faire ce qu'il fallait faire pour ce bâtiment, c'est-à-dire en particulier les travaux de chaud et de froid, enfin pour avoir de la chaleur et de la fraîcheur. Quand je dis « de chaud et de froid » ce n'est pas pour l'eau. On va dire que le *bad buzz* sur les réseaux sociaux et dans les journaux du début d'année 2023 et puis la pression qu'un peu tout le monde a mis sur le propriétaire ont fait qu'on a un propriétaire qui a accepté d'initier les travaux nécessaires dans ce bâtiment. Donc ça a avancé au premier semestre 2023, difficilement, de manière rugueuse. Tous ceux qui, ici, voient quelles sont les interactions qu'on a avec le représentant légal du propriétaire voient de quoi je parle. Voilà, c'est tout sauf facile, tout sauf fluide, tout sauf transparent, c'est limite d'un point de vue éthique, pour le dire comme ça. Ça a avancé bon an mal an au premier semestre 2023, jusqu'au moment où en fait le propriétaire a fini par se rendre compte de ce que l'UPEC, locataire, lui disait depuis longtemps : c'est qu'il y avait toute une série d'études préalables à faire avant de faire des travaux. Et quand on veut faire des travaux de cette ampleur-là, à cette échelle-là, dans un bâtiment qui a cette taille-là, il y a des études à faire, grosso-modo.

Donc le propriétaire a finalement accepté cette idée en juillet, donc les travaux en cours se sont arrêtés à ce moment-là. Les études ont été menées en juillet-août. Ces

études ont finalement permis de mobiliser une nouvelle entreprise donc pour qu'il y ait une entreprise dans le bouquet d'entreprises qui interviennent sur le bâtiment Pyramide. Une entreprise très compétente et très efficace qui, pour le coup, s'est vraiment saisie de ces travaux qui auraient dû être faits depuis très, très longtemps. Et ces travaux ont avancé assez vite, en fait, pendant tout l'automne et pendant l'hiver avec un phasage extrêmement complexe parce qu'en effet, ce sont des travaux en site occupé. Qui dit travaux en site occupé, et des travaux sur le chauffage en site occupé, dit que régulièrement des étages ont pu être sans chauffage puisqu'en effet, on ne peut pas avoir le chauffage pendant qu'on travaille dessus. Donc ça a demandé une grosse coordination avec les composantes et les services de l'UPEC qui utilisent ce bâtiment-là, et ça demande aussi une grosse résilience de la part des étudiants et des collègues et personnels administratifs qui sont dans ce bâtiment-là. Et la nouveauté – qui est un peu le refus de saut devant l'obstacle au dernier moment – c'est qu'en fait, pour des raisons qui sont liées aux relations entre le propriétaire et les entreprises qu'il fait intervenir, les travaux sur le chauffage, en fait, sont actuellement arrêtés et le septième étage est en attente de finalisation des travaux.

Donc là, c'est la situation dans laquelle nous sommes et c'est pour ça qu'on avait été amenés à communiquer voilà quelques jours. On avait annoncé, par rapport aux informations qu'on avait, ce qui avait été, j'allais presque dire « extorqué » comme information au représentant du propriétaire. Mais, les entreprises, elles, sont beaucoup plus transparentes. On avait un phasage de fin de travaux qui devait nous emmener jusqu'au 5 février et en fait, entre temps, l'entreprise qui intervient a annoncé qu'elle attendait que toute une série de relations entre le propriétaire et elle soient réglées avant de finaliser les travaux du dernier étage. Donc, ce qu'on sait aujourd'hui, c'est qu'ils sont en stand-by ; que, quand ils vont reprendre, il y a *grosso-modo* trois semaines de travail. Donc à l'issue de ces trois semaines de travail là, la question du chaud et du froid sera réglée dans le bâtiment Pyramide avec un bâtiment qui sera normalement chauffé, et puis tout ce qui va être rafraîchissement du bâtiment qui sera aussi réglé pour le moment où les chaleurs reviendront. Donc ça c'est sur la question du chaud/froid, du chauffage.

Et sur la question que posait Véréne tout à l'heure, ça permet de faire le point sur le bâtiment Pyramide, comme ça, c'est fait pour la suite de la présentation. Sur la question, en effet, des inondations, c'est un bâtiment qui, historiquement, a toujours pris l'eau, voilà. Ce sont des dalles des années 1970 et, les dalles des années 1970, c'est vendu avec : elles fuient. Donc ça, c'est un vrai problème depuis toujours sur ce

bâtiment-là et d'ailleurs sur beaucoup de dalles de toit terrasse de cette époque-là. Donc on a toujours eu les infiltrations, des inondations dans le bâtiment Pyramide. La stratégie de l'université, je l'avais déjà expliqué l'année dernière, c'est de dire que quand ça fuit, qu'il y a un dégât des eaux, on fait les travaux pour réparer le dégât des eaux dans un délai qui est plus ou moins satisfaisant mais, en tout cas, l'idée est de faire des travaux. Tout en sachant que trois mois après il y a un dégât des eaux quatre mètres plus loin et qu'il faut refaire des travaux. Ça permet au moins que les collègues et les étudiants aient des locaux qui ne soient pas en dégât des eaux. Ça, c'est un peu le problème de l'eau et des infiltrations dans le bâtiment Pyramide un peu historique.

Ce qui est apparu récemment, ce sont deux problèmes d'inondations beaucoup plus massives. Puisqu'en fait, on a eu une gigantesque inondation, enfin, ce qui aurait pu être une gigantesque inondation voilà trois semaines au sixième étage qui est liée au fait que des canalisations de l'ancien système de chaud et de froid, en fait, ont lâché, pour X raisons, principalement en raison du fait qu'elles sont complètement vétustes. Donc elles ont lâché et en effet quand elles lâchent, il y a toute la colonne d'eau qui se vide dans un étage. Donc on a eu plutôt de la chance, il y a trois semaines... Si, je vois Vérène qui rigole. On a eu de la chance parce qu'en fait, ça a lâché sur l'entreprise qui était en train de travailler – de cette entreprise qui est très, très compétente et réactive – et donc, en effet, les personnels, qui sont vraiment très bons, ils ont fait immédiatement ce qu'il fallait pour sécuriser le bâtiment, faire que l'eau arrête de couler et aspirer l'eau. Donc voilà, ce qui aurait pu être assez catastrophique a été géré de manière vraiment très, très pointue et efficace. Donc ça, c'est les problèmes qui sont liés aux anciennes canalisations de froid, en particulier, qui lâchent. Donc ça, c'est un premier problème *a priori* réglé. Il semblerait que ça ne devrait pas arriver à nouveau. Parce qu'en fait, là, ça a lâché au sixième mais, techniquement, ça peut lâcher à n'importe quel étage. Là, récemment, on a eu une nouvelle inondation assez forte au septième étage qui, là, en fait est un autre problème d'eau sur ce bâtiment-là. Finalement, il semblerait qu'il y ait eu des problèmes d'évacuation dans les caniveaux qui sont au niveau des toits-terrasses et que ça a fait une espèce de rétention d'eau et que la rétention d'eau a fini par lâcher à l'intérieur du bâtiment, avec en effet comme conséquence – parce que c'était une belle inondation – qu'on a des plafonds ont lâché dans deux bureaux du septième étage. Donc tout ce qui est aspiration d'eau et surveillance de manière à ce qu'il n'y ait pas d'infiltration dans les étages d'en-dessous, ça a été mis en œuvre par les équipes du patrimoine et par les entreprises que fait intervenir les propriétaires. Là, on est dans une situation où,

concrètement, en fait on est en train de laisser sécher. Parce que, de toute façon, avant d'intervenir, il faut bien que ça sèche. Et, comme on fait d'habitude, on fera les travaux pour remettre les plafonds en état et puis rattraper les dégâts qui ont été causés par l'eau au niveau de ces deux bureaux.

Donc le propriétaire : en fait, il y a plusieurs problèmes. C'est que, le propriétaire, c'est à la fois lui qui gère les parties qui ne sont pas communes – donc notre partie du bâtiment Pyramide. Et après, on a la copropriété, le syndic', dans lequel il y a le propriétaire et le conseil départemental. On a eu comme information que le syndic' avait prévu, ou alors projeté... Alors, c'est tout ce qu'on a comme information. Il ne faut pas nous demander les dates, on ne les a pas. En tout cas, le syndic' projette de refaire les étanchéités des terrasses dans l'intégralité du bâtiment Pyramide, des deux côtés, dans les deux ailes. À la suite de cette dernière inondation, le représentant légal du propriétaire nous a indiqué assez récemment qu'ils allaient lancer les travaux du côté de notre aile de manière justement à revoir les caniveaux des terrasses, de manière à s'assurer que l'inondation qui est arrivée récemment puisse ne pas se renouveler. Voilà, on est dans l'affirmation d'un principe : ils vont lancer les travaux, ou au moins en tout cas, une révision et une surveillance des caniveaux de manière à être sûr qu'il n'y ait pas à nouveau ces inondations-là. Après, on continuera à leur mettre la pression pour que ce qui est dit soit vrai, ce qui est souvent une difficulté avec le représentant légal du propriétaire. Voilà où on en est en tout cas sur le bâtiment Pyramide. En sachant, pour être transparent – parce que Vèrène posera peut-être la question – c'est un peu Sisyphe, ce bâtiment. On voit qu'on arrive à la fin du chaud et du froid, il y a des travaux qui sont en cours sur les sanitaires de manière que tous les sanitaires soient remis en service. Donc ces travaux sont pris en charge par le propriétaire également. Mais là, depuis un mois, ce sont les ascenseurs qui sont en train de lâcher les uns après les autres. En effet, le bâtiment, l'intégralité du bâtiment, à la fois les deux ailes, dépendent de quatre gros ascenseurs qui sont dans la partie centrale. Aux dernières nouvelles, il n'y en a plus qu'un. C'est-à-dire que tout le bâtiment.

Mme CHEVALIER. – Il y a à nouveau les quatre !

M. ALDHUY. – Ah, il y a à nouveau les quatre. Ça change tellement que, voilà... Donc, jusqu'à récemment, il n'y en avait qu'un qui servait à la fois pour l'UPEC et pour le conseil départemental. Donc un seul ascenseur qui desservait l'ensemble du bâtiment. En effet, il a été demandé qu'il y ait une intervention, donc c'est revenu. Mais les ascenseurs eux-mêmes sont un peu en fin de vie, pour dire ça comme ça.

Donc il y a un vrai enjeu autour de ces ascenseurs-là. Le syndic' a prévu de les changer intégralement dans les années à venir, mais on voit bien qu'il y a un enjeu de temporalité entre « les années à venir » et le fait qu'il faut qu'ils fonctionnent maintenant. Donc ça c'est pour le bâtiment Pyramide. S'il y a d'autres questions sur Pyramide, en sachant que je parlerai du projet Jacquart ultérieurement. C'est bon ?

Alors, juste pour rappeler qu'à l'UPEC, nous sommes une université qui a beaucoup d'implantations : nous sommes sur trois départements – Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, 80 kilomètres entre notre campus le plus au Nord à Saint-Denis et le plus au Sud à Fontainebleau et 20 kilomètres d'Est en Ouest entre Vitry et Torcy, nous avons 215 000 mètres carrés dont 60% à Créteil, 56 bâtiments dans des états très hétérogènes qui correspondent à 16 campus ou implantations. Donc, voilà, on a quand même un gros enjeu patrimonial dans cette université. Et puis, les éléments qui sont connus, ce sont un peu les dynamiques récentes qui ont demandé d'accueillir beaucoup plus d'étudiants tout en maintenant l'activité de recherche dans des locaux et dans des surfaces qui, elles, ne sont pas dynamiques et n'ont pas du tout la dynamique qu'a l'accueil des étudiants, par exemple.

Donc sur les réalisations en cours, un autre gros sujet : la dalle. Vous voyez quand je vous avais parlé de la dalle au mois de juin, il ne s'est presque rien passé sur la dalle, si ce n'est que nous avons créé des cheminements temporaires en dur. Et, contrairement à ce que pensent certaines personnes, ça n'était pas ce qui avait été prévu comme finalité des travaux. Certaines personnes m'ont dit : « *ça y est, c'est fini !* », non. Si c'était tout ça pour faire ça, autant vous dire que... bref ! Voilà, donc c'est le cheminement temporaire qui permet effectivement de ne plus marcher dans l'eau en particulier quand la dalle est inondée. Donc je vous ai remis un peu les images de comment ça sera quand ce sera fini, parce que ce sera bien fini un jour. L'idée ici c'est qu'on a eu les travaux qui avaient été arrêtés, comme je vous l'avais expliqué en juin, puisqu'on a eu un gros problème – un problème massif, même – de relationnel et de continuité dans le travail entre la maîtrise d'œuvre retenue par l'UPEC en tant que maîtrise d'ouvrage et l'entreprise qui avait été retenue pour les travaux. Nous sommes rentrés, entre juin et septembre-octobre, dans une longue période de médiation pour remettre les différentes parties prenantes autour de la table ; pour faire qu'une fois qu'elles sont autour de la table, elles recommencent à parler ensemble. Et, une fois qu'elles arrivent à parler ensemble, qu'elles se remettent à travailler ensemble. Donc, ça, c'est quelque chose qui aujourd'hui a été initié. C'est-à-dire qu'on a, à nouveau, des gens qui travaillent en intelligence, on va dire.

Minimale, mais intelligence quand même. Ce qui s'est passé, c'est qu'une manière de sortir du blocage – ce qui a été demandé finalement par la maîtrise d'œuvre – ça a été de faire intervenir un acteur en plus, qui s'appelle Structuris. C'est une boîte spécialisée dans la structure béton. C'est la boîte spécialisée dans la structure béton en France. L'arrivée de Structuris en fait permet d'avoir une double validation, c'est-à-dire que tout ce que l'entreprise fait est validé deux fois : à la fois par la maîtrise d'œuvre qui avait été choisie, qui est le cabinet Egis et par Structuris. Et cette situation permet aujourd'hui que tous les calculs et études de conception aient été refaites, aient été actualisées. On est dans une phase où les deux marchés principaux de la dalle – qui sont le marché du dessus de dalle et le marché du dessous de dalle – sont en cours de signature. Celui pour le dessous a été signé dans les derniers jours ou il va être signé dans les prochains jours. Et celui vraiment pour l'étanchéité de la dalle pour le dessus, il est toujours en négociation, mais il va être signé dans les semaines à venir. Ce qui est positif – parce qu'il faut toujours trouver du positif – c'est que l'arrivée de Structuris comme nouvel acteur dans les parties prenantes du dossier, qui sont les meilleurs dans le domaine, a permis de totalement repenser la conception. Et, en fait, on arrive à un système où ce qui va être proposé va être beaucoup plus léger que ce qui avait été proposé au départ. Ce qui veut dire qu'on a toute une série de renforcements de structure de la dalle dont on n'aura pas besoin, parce qu'en fait ils vont trouver des solutions plus légères, donc c'est plus simple et sans surcoût pour l'instant. Donc on est plutôt sur quelque chose de positif. Et en plus, Structuris, qui est vraiment spécialisé dans ce genre de choses, arrive elle-même avec des entreprises avec lesquelles ils ont l'habitude de travailler, en particulier l'entreprise qui va signer le marché pour le dessus de la dalle, c'est aussi la meilleure boîte pour la dalle : la meilleure entreprise pour faire l'étanchéité des dalles des années 1970. Alors, c'est un petit marché, autant vous dire. Mais en tout cas, voilà, ce sont les mieux placés là-dessus. Donc, là, on est dans une situation où on devrait voir les travaux recommencer en avril. C'est-à-dire qu'en avril, normalement, on va à nouveau avoir une situation de chantier sur la dalle. Je dis, « *on devrait* », parce que, comme on dit sur ce genre de choses : « *aux aléas de chantiers près* ». Et, sur ce projet, des aléas, il y en a un paquet. Mais normalement, si tout se passe comme on a le sentiment que c'est en train de se passer, en avril, on devrait avoir à nouveau un chantier sur la dalle et pouvoir avancer sur ce projet, avec une fin des travaux projetée au deuxième semestre 2025. Donc, petite annexe de la dalle, c'est que tout le monde a été mis au courant sur le fait que nous devons, en lien avec ces travaux, condamner partiellement le parking sous dalle du campus centre (du CNC). Ça correspond à 200

places. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais, pour les travaux, on a besoin de ces espaces pour intervenir sur le dessous de la dalle. On a bien conscience que c'est extrêmement problématique puisque le parking sous dalle, les 200 places du parking sous dalle, est quand même un des éléments centraux du campus centre. Donc, ce qui a été fait, c'est qu'on a réussi à phaser les travaux, ce qui fait que ça va être fermé à partir de la deuxième semaine des vacances, donc dans deux semaines, à partir du 17 février si je me souviens bien ; ça va être fermé pour 24 mois, donc deux années, mais avec un phasage. C'est-à-dire qu'en fait, on va avoir plusieurs phases dans le chantier, et on a découpé le parking en deux parties : une partie de grosso-modo 60 places, et une partie de 140 places. Et on va tout le temps passer d'une phase où une partie est utilisable, pas l'autre, puis l'autre. Donc il y aura une espèce de phasage pour continuer à accéder à ces places de parking-là. Bien entendu, il faut quand même trouver un report pour que les gens puissent se garer. Donc le premier report, qui ne sera pas satisfaisant, c'est de reporter le besoin de parking vers les parkings publics de la ville de Créteil. Par ailleurs, nous à l'UPEC on a encore de la place de parking. C'est-à-dire qu'en fait, les personnels qui se garaient dans ce parking-là pourront accéder au parking de la MLRI, donc le parking qui est sous le bâtiment FSEG-MLRI, de ce côté-là. Donc il y a entre 50 et 80 places de parking qui sont encore disponibles à cet endroit-là. On est en train de voir comment faire pour réactiver le parking de la MIEE, puisqu'en effet, sous la MIEE, il y a un parking de 30 à 40 places qui n'est plus utilisé pour X raisons. Donc là, on est en train de voir pour pouvoir réutiliser ce parking-là. Et je vous ai parlé du parking sous dalle : donc, en fait, il y a le parking sous dalle et il y a des parkings UPEC qui sont sur la périphérie autour de la dalle, puisqu'au total, on n'a que 396 places de parking au niveau de l'UPEC. L'idée aussi, c'est que... pardon, petit préalable : tout le monde se gare sur nos parkings, c'est une grande caractéristique de l'UPEC, c'est qu'ils sont ouverts à tout le monde, y compris les riverains. Voilà, c'est comme ça. Donc on est en train d'essayer de comprendre pourquoi c'est comme ça, et pourquoi ça a toujours été comme ça, et si ça peut ne plus être comme ça. L'idée étant donc, pendant le temps de travaux, de voir comment est-ce qu'on peut récupérer pour un usage strict des personnels et des étudiants de l'UPEC les parties de parking qui ne sont pas sous la dalle, qui sont en périphérie, qui sont aujourd'hui partiellement utilisés par les riverains. Donc ça, c'est un premier objectif qu'on a pendant les travaux. Et l'idée aussi, à l'issue des travaux, c'est que quand le parking sous dalle sera à nouveau disponible, c'est qu'il soit uniquement disponible pour les personnels et les étudiants de l'UPEC. Donc là, on a besoin de comprendre pourquoi, jusqu'à maintenant, c'était ouvert à tout le monde. Il y a peut-

être des raisons légales, on n'en sait rien, ou un *deal* historique de l'époque où le nouveau Créteil a été construit dans les années 1970. On n'en sait rien, mais ça reste un objectif pour nous.

M. VALLÉE.– Pour les parkings, sous l'IAE, tout ça, il n'y en a pas non plus ? En droit ? Ils sont plus loin, mais c'est juste pour savoir...

M. ALDHUY.– Oui, oui, tout à fait, mais c'est une excellente question parce que, pour l'instant, alors on n'a pas eu beaucoup de temps pour préparer tout ça parce que le problème est apparu plus tôt que ce qu'on imaginait. On a plutôt focalisé dans un premier temps sur les parkings qui sont sur le campus centre ou le mail des Mèches, en effet. Et, au début, on n'avait pas forcément pensé – il faut être honnête – au parking à Boule, en effet, à la fac de droit. Et quelqu'un avait fait la remarque hier ou avant-hier et on s'est dit qu'après tout, on va sûrement intégrer le parking qui est là-bas dans le dispositif, considérant que les gens pourront l'utiliser et qu'il faut marcher dix minutes, mais qu'en même temps, c'est aussi une manière d'accéder à l'université. Mais pour l'instant on n'a pas travaillé, parce que la remarque a été faite lors d'une réunion préalable il y a deux jours. Et en effet, on s'est dit que c'est vrai qu'on n'a pas pensé au parking à Boule de la fac de droit.

M. VALLÉE.– Et à l'IAE, AEI, il n'y en a pas non plus ?

M. ALDHUY.– Alors, l'AEI non. Et l'IAE, c'est le même parking que quand je parle de FSEG-MLRI et compagnie. Ah, ce n'est pas le même ? Alors, pardon.

M. THAUVRON.– C'est un tout petit parking qui est accessible uniquement pour les petites voitures parce qu'il y a une rampe d'accès qui est vraiment très étroite.

M. ALDHUY.– Oui, c'est ça. Le parking de l'IAE pose plus de problèmes qu'autre chose, en fait. Pas d'autres questions sur le parking, la dalle ?

Sur les grands projets qui sont en cours : les travaux de la restructuration de la faculté de santé qui sont inscrits au contrat de projet État-Région (CPER) et qui visent à mettre à niveau la faculté de santé de l'UPEC aux standards du vingt-et-unième siècle à la fois pour la pédagogie et la recherche, ont commencé. Donc à nouveau, ce sont des travaux fort complexes, puisqu'on est à nouveau dans des travaux en site occupé, comme toujours à l'UPEC. À la faculté de santé, on a deux ailes : une grande aile et une petite aile, grosso-modo. Donc on fait aile par aile, avec des séries de modulaires installés à l'extérieur de la faculté de santé et qui permettent en effet d'accueillir les équipes pendant que les travaux sont faits dans les différents locaux. Les travaux

avancent pour l'instant sans difficulté, hormis leur complexité qui est naturelle pour ce type de travaux, pour une finalisation des travaux également au deuxième semestre 2025. Pas de questions là-dessus ?

Le bâtiment de recherche biomédicale – le bâtiment du BRB – qui est construit au niveau du campus Henri Mondor : là aussi, les travaux avancent sans difficulté majeure. Comme quoi, ça arrive, à l'UPEC. On est dans une logique où on a une livraison qui va arriver au deuxième semestre 2024, donc les travaux sont presque finis. La livraison devrait arriver en octobre, un peu plus tôt que ce qui était prévu. Et on vise en fait un déménagement et une utilisation pleine du bâtiment à la fin du premier semestre 2025, puisqu'en fait c'est un bâtiment dont une énorme partie est en environnement contrôlé et qui va demander que les équipes déménagent l'intérieur de manière à faire des réglages, pour faire simple, du fonctionnement du bâtiment qui est un bâtiment quand même très, très technologique. Et on est dans une logique où on a une inauguration à prévoir soit fin 2024 ou début 2025, une fois que la livraison sera faite.

M. VALLÉE.– Donc là, vous nous avez parlé de la partie immobilière. Et je voulais savoir ce qui était prévu pour la partie mobilière. Je vais faire court mais, s'il faut faire une inauguration avec des locaux vides, ça va faire tache.

M. ALDHUY.– Ça montrera l'ampleur du bâtiment. Non, je rigole. Pour ce qui est de l'aménagement dans le projet. C'est un projet à 20,5 millions. Il y a le million de l'INSERM qui est identifié-là qui va servir en partie pour faire les premiers aménagements. Donc, dans ce million-là, il y a les sorbonnes, enfin voilà, c'est ce niveau d'aménagement, grosso-modo, en premier aménagement. Ensuite, pour ce qui va être des meubles et des équipements de recherche *stricto sensu* : actuellement, il y a tout un travail réalisé par la faculté de santé – enfin avec l'IMRB principalement puisque c'est l'IMRB qui va aller dans ce bâtiment – pour voir qu'est-ce qui déménage exactement, quels sont les meubles qui déménagent, quels sont les équipements de recherche scientifique qui déménagent, pour voir ce qui manque et, en effet, pour voir d'ici 2025, comment identifier des financements pour compléter ce qui manquerait comme équipements de recherche.

M. LE PRÉSIDENT.– Je suis allé visité hier [inaudible] (02 :20 :39) Le plan prévisionnel du mobilier est bien calé.

M. VALLÉE.– Ah oui, je pense que le plan prévisionnel pour le mobilier est bien calé, mais après, c'est l'enveloppe... Quand on dit que pour un autoclave ou pour la laverie,

ça va être compliqué, que pour l'instant il n'y a pas de sous, ou même pour les bureaux : faire déménager les anciens dans les nouveaux, je me pose la question.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, écoute, j'ai discuté avec Jorge qui a fait un plan, par ailleurs...

M. VALLÉE.– Mais c'est vous qui avez l'argent. Jorge, il fait la demande mais c'est vous qui payez.

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas que nous, il y a aussi l'argent de l'INSERM.

M. VALLÉE.– Enfin, il est consommé le million de l'INSERM, si j'ai bien compris. Il est fléché.

M. ALDHUY.– Non, non, le million de l'INSERM, il est en effet fléché. L'INSERM a accepté qu'il soit fléché pour du patrimoine en particulier. Il y a 300 000 qui vont servir à payer la passerelle, puisqu'il y a une passerelle qui va relier le bâtiment à la faculté de santé.

M. VALLÉE.– Mais elle est déjà là, la passerelle. Enfin, ça fait un package je suppose.

M. ALDHUY.– Oui, mais elle a été payée par l'INSERM. Quand on dit que le million de l'INSERM, on l'a déjà utilisé : sur le million de l'INSERM, il y a 300 000 qui servent pour la passerelle, et il y a 700 000 qui servent pour les premiers aménagements.

M. VALLÉE.– Il vaudrait mieux qu'on dise que l'INSERM a participé à hauteur de tant de millions dans le BRB que de dire qu'elle a payé la passerelle. Parce que si on est rendus à dire que l'UPEC a payé les portes et l'INSERM la moquette, on est à un niveau de discussion qui me...

M. ALDHUY.– Non, non, mais pour être précis, il y a une raison. Le niveau de discussion s'explique. Le million initialement mis dans le projet par l'INSERM était quelque chose qui était uniquement pour payer l'aménagement intérieur. Voilà. Entre temps, il y a eu des discussions entre l'UPEC, l'INSERM et les différentes parties prenantes, de manière à débloquer une situation qui fait qu'une partie de cet argent puisse servir pour la passerelle. Et, pour cela, il a fallu une décision spécifique de l'INSERM autorisant le fait que 300 000 euros de ce million-là servent spécifiquement et de manière dédiée à la passerelle, parce que ça n'était pas possible. Les conditions d'engagement du million initial ne le permettaient pas. C'est pour ça qu'on dit que, en effet, l'INSERM a payé la passerelle parce que techniquement, c'est vrai, et c'est très fléché. On a une lettre qui dit ça noir sur blanc, de manière à avoir l'autorisation

de le faire, sinon on n'aurait pas pu le faire. Après on ne compte pas qui a payé quoi, hormis la passerelle.

M. VALLÉE.– Et donc je pourrais poser la même question pour la faculté de santé. Parce que vous avez bien séparé l'IMRB de la faculté de santé, et ça me convient parfaitement. Donc pour la faculté de santé, en revanche, tout est O.K. ? Parce que là, on voit les rails, on voit les cloisons, mais après ce sont les paillasses et tout ce qui va avec.

M. ALDHUY.– Pour la faculté de santé, il y a, en effet, dedans, le premier aménagement et une partie des équipements, oui.

M. VALLÉE.– Ah, une partie...

M. ALDHUY.– Rappelons que ce sont des projets de patrimoine. Donc le contenu... On fait du contenant, quoi. Après le contenant va jusqu'à un certain niveau qui sont les premiers aménagements et compagnie, mais après...

M. VALLÉE.– Oui, oui, on est d'accord.

M. ALDHUY.– Donc, sur les réalisations récentes finies aussi dont on peut se satisfaire : grâce au plan de relance dont on a obtenu 9,5 millions, le bâtiment à Vitry-sur-Seine est fini – le pavillon de l'Horloge, je vous l'avais dit au mois de juin. Les collègues sont en train de prendre en charge ce bâtiment. On a également dans le plan de relance – mais ça, c'est fini et ça a été inauguré – les bâtiments de l'ancienne caserne à Fontainebleau. Et on est en train de finir la rénovation énergétique de trois bâtiments du campus principal. Donc il y a les rénovations énergétiques des amphithéâtres qui sont finies ; la rénovation énergétique de la bibliothèque qui n'est pas tout à fait finie parce qu'en fait, on a des problèmes de livraison et d'approvisionnement au niveau des fenêtres qui sont des fenêtres sur-mesure. On est dans un monde aujourd'hui où construire des fenêtres sur-mesure est compliqué. Mais le problème est réglé, c'est juste que ça a décalé de quelques mois. Et les travaux de rénovation énergétique de la maison des étudiants, enfin ce qu'on appelle encore la maison des étudiants, ont eux aussi commencé au début de l'année.

Au niveau du campus Vitry, donc là, on a une projection du campus Vitry. Le petit bâtiment à gauche c'est le pavillon de l'Horloge, qui a été réhabilité grâce au plan de relance. Là, nous sommes dans la deuxième phase de déploiement de l'UPEC au niveau du campus Chérioux à Vitry-sur-Seine, qui est donc le développement de ce qu'on appelle le bâtiment du Trapèze – puisqu'il a une forme de trapèze – qui va nous

permettre, à terme, de déployer l'activité à la fois du l'IUT, de l'EPISEN, de l'institut de formation en ergothérapie et du CMQ « Santé, autonomie, bien vieillir », au niveau de l'ensemble du campus Chérioux. Et, sur ce projet, nous sommes actuellement dans une phase de négociation du coût d'achat de ce bâtiment. On est en négociations avec le conseil départemental du Val-de-Marne.

M. VALLÉE.– Pour baisser le coût.

M. ALDHUY.– Oui, c'est plutôt le principe, on est d'accord.

M. VALLÉE.– Pour la partie de l'EPISEN, c'est pour quand ? Est-ce que ça va être prochainement ?

M. ALDHUY.– Pour la partie EPISEN...

M. VALLÉE.– Non mais, est-ce que c'est 2024, 2025, 2026 ? Juste pour savoir quelle partie migre déjà ?

M. ALDHUY.– Une partie aujourd'hui est capable d'être sur les deux sites, au niveau de l'équipe administrative...

M. VALLÉE.– Alors, je reformule ma question : quand est-ce qu'on lâche Saint-Simon ? Parce qu'on parlait tout à l'heure de libérer des campus ou des locaux qui étaient...

M. ALDHUY.– Saint-Simon, on ne le lâche pas de suite. Je ne peux pas dire à quelle année on lâchera Saint-Simon, mais pas immédiatement. Et même quand l'EPISEN sera parti, il faudra encore qu'on règle la question qui, aujourd'hui n'est pas tranchée, de savoir s'il est utile de garder quand même Saint-Simon, par exemple quand on a besoin de zone tampon. Parce qu'en fait, comme tout est plein à l'UPEC, quand on a besoin de zone tampon, on ne sait pas où mettre les gens. Donc peut-être que Saint-Simon sera utile. À ce stade-là ce n'est pas tranché. En tout cas, le départ complet vers l'EPISEN de Saint-Simon à terme ne veut pas forcément dire qu'on abonnera Saint-Simon. Ce sont deux décisions différentes.

M. VALLÉE.– C'est vrai qu'il y a dix ans, on disait que quand ça déménagera, on lâchera Saint-Simon pour pouvoir vendre le terrain, mais...

M. ALDHUY.– Tout à fait. Mais vu qu'en dix ans, tout s'intensifie et se développe, les conditions d'il y a dix ans ne sont plus du tout les mêmes aujourd'hui. Donc voilà, ce sont des décisions qui restent encore à être prises.

Au niveau du campus de Fontainebleau, je l'ai dit, on a eu l'inauguration en présence de la ministre de l'ESR le 18 décembre. Ça, c'est la première partie de notre implantation et de notre développement au niveau de la caserne Damesme à Fontainebleau. Le côté IEP fonctionne et a été inauguré. La deuxième phase, qui aujourd'hui est de développer un pôle santé est en cours de mise en œuvre avec le conseil régional et puis les différents services de l'État qui sont impliqués ainsi que le CROUS, qui a une implantation sur ce site. Là je vous mets une projection du projet qui est porté aujourd'hui par l'UPEC et qui est en cours de finalisation de négociations avec toutes les parties prenantes. Donc les bâtiments que nous avons finis, ce sont ces deux bâtiments ici, où il y a l'IEP de l'UPEC qui est implanté. Le projet du CROUS, lui, sera implanté de l'autre côté, avec à la fois du logement, de la restauration, des parkings et une offre sportive qui devrait normalement être ici, dans le coin Nord-Est de la caserne. Et le projet UPEC passe ici par la destruction d'un bâtiment préexistant et la construction d'un nouveau bâtiment qui permettra de mieux accueillir dans l'ensemble de ces bâtiments à la fois l'activité de l'IEP et l'activité de l'institut de formation en soins infirmiers, que l'UPEC accueille dans ses locaux au niveau de la caserne Damesme.

Nous avons également un projet qui vient d'être lancé formellement au niveau de l'extension du Campus de Sénart. Dans le cadre du CPER 2021-2027, nous avons obtenu des financements pour la création d'un nouveau bâtiment au niveau du Campus Sénart. Un bâtiment principalement recherche avec une dimension pédagogique. Étant obtenu dans le cadre du CPER, ce bâtiment va être sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Ça veut dire que c'est la Région qui prend le *lead* sur la construction du bâtiment. On a un premier Copil officiel convoqué par la Région, qui est en cours d'organisation, qui va avoir lieu au mois de mars pour lancer formellement le projet ; et on a déjà commencé à travailler en interne avec toutes les parties prenantes de ce projet-là pour s'assurer que ce qui a été mis dans la fiche CPER est toujours d'actualité, voir si ça a évolué, et voir en fait quel est le point de départ finalement de mise en œuvre du projet maintenant, parce qu'on est quand même quatre voire cinq ans après la réalisation de la fiche CPER qui a été financée. L'ancien maire de Fontainebleau, qui était député du coin, Frédéric VALLETOUX est le nouveau ministre de la Santé. Donc je ne sais pas si ça nous aidera ou pas, en tout cas il sera occupé ailleurs, de fait.

Deux derniers éléments de projets qui sont en cours. Les problèmes de Pyramide ont amené depuis longtemps l'université à avoir la stratégie de quitter ce bâtiment. Pour

quitter ce bâtiment, le projet est de construire un nouveau bâtiment au niveau de l'îlot Jacquard, donc à Créteil, en face du campus Boule où est aujourd'hui implantée la faculté de droit. Ce projet, je vous en ai déjà parlé, on est toujours dans les mêmes conditions : on a 7 millions. À l'issue du CPER, l'État nous a dit finalement de faire un emprunt pour réaliser ce projet-là. Donc le travail est toujours en cours par les services. Et l'année 2022-2023 a été dédiée finalement à une bonne nouvelle, c'est que je vous avais indiqué qu'on avait appris de la mairie de Créteil fin 2022 que nous n'avions plus que la moitié de l'assise foncière qui avait été initialement dédiée à ce projet, puisque la mairie donne gratuitement, pour l'euro symbolique, ce foncier. Donc on avait appris en 2022 qu'on n'avait que la moitié du foncier initialement prévu, ce qui nous a amené à faire évoluer le projet. Et en fait on a appris au milieu de l'année 2023 que nous avons finalement l'intégralité de ce qui était initialement prévu. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour nous, puisque ça nous permet d'offrir des perspectives de développement. Aujourd'hui, nous en sommes dans une situation qui est technique, qui est un peu compliquée, mais ça vaut le coup quand même de vous en parler. Grosso-modo, c'est la ville de Créteil qui a décidé de nous donner ce foncier-là – foncier qui appartient techniquement à GPSEA (Grand Paris Sud-Est Avenir) – et ce foncier qui est porté par encore un autre acteur qui est l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France). Et donc on devait, nous, racheter ce foncier pour l'euro symbolique à l'EPFIF. Il s'avère en fait que tout ça était lié au modèle économique de l'îlot Jacquard et donc du grand projet de Créteil – l'arbre de vie – qui voit son projet être revu à la baisse, pour le dire comme ça. Bref, ça a un impact sur le modèle économique du projet « arbre de vie » et ça aboutit à une situation où en fait c'est la ville de Créteil qui est en train de récupérer ce foncier-là auprès de l'EPFIF afin de pouvoir nous le donner. Donc là, on est dans ce processus de transaction, qui est un peu technique et qui fait perdre un peu de temps au projet, même si c'est assez rapide, semble-t-il. Une fois que la ville de Créteil aura récupéré la propriété directe de ce foncier, ils nous feront une cession foncière à l'euro symbolique.

Dernier point : c'est un projet qui avait été versé au CPER de 2021-2027 mais qui n'avait pas été retenu par l'État et la Région, qui était l'objectif de construire un nouveau bâtiment au niveau de la ZAC d'Aubervilliers, qui permettrait d'accueillir les activités de l'INSPE, qui sont aujourd'hui à Livry-Gargan et Saint-Denis, de manière à quitter les localisations de Livry-Gargan et de Saint-Denis, qui sont des localisations problèmes. Ça a déjà été abordé dans ce Conseil. À Saint-Denis, on a des problèmes sur les bâtiments dont les conditions d'utilisation sont dégradées. Et à Livry-Gargan,

le bâtiment en lui-même ne posait pas plus de problème que ça en termes d'utilisation, mais c'est un bâtiment qui bouge, parce qu'il est construit sur une veine de Marne. Alors, il bouge très, très doucement, mais on sait qu'il va falloir réinjecter du béton dessous dans quelques années, et on préférerait ne pas avoir le faire et donc, en effet, d'être partis. Ce projet n'a pas été retenu au CPER. Nous, ce que l'on porte de manière assez volontariste au niveau de l'université, c'est d'essayer d'obtenir un financement spécifique pour ce projet-là, maintenant, considérant qu'il y a une fenêtre d'opportunité en lien avec les annonces de la Région de la future réforme de formation des maîtres. On essaie de convaincre qui de droit que ce lieu, c'est le grand lieu dont l'État et le gouvernement a besoin pour donner une matérialité à cette nouvelle réforme qui sera annoncée au mois de mars, *a priori*. Et donc, on essaie de convaincre tout le monde que c'est maintenant qu'il faut le financer, que c'est aujourd'hui, dans ce premier semestre-là qu'il faut le financer, et pas plus tard. Voilà, on a une démarche assez volontariste de ce point de vue-là. On se donne les moyens pour essayer d'obtenir ça, sans aucune certitude de réussite d'aucune sorte.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, juste, j'ai eu hier un appel d'Olivier SCASSOLA qui, vous le savez, est le nouveau DGS de Paris 13. Il semblerait que toute cette affaire bouge, peut-être plus à Saint-Denis, je ne sais pas où ça en est exactement. Il y aurait des grandes manœuvres inter-universitaires qui feraient qu'on pourrait vraiment avancer très vite, semble-t-il, d'après Olivier. Moi, j'avoue que j'ai une certaine confiance en Olivier SCASSOLA parce qu'il a quand même fait bouger des lignes dans notre secteur d'académie. Et donc il semblerait qu'on puisse être assez vite convoqués par les recteurs, la rectrice et le recteur ESR, pour envisager de travailler sur un grand projet neuf, plutôt sur Saint-Denis. Les deux options sont possibles. Ça pourrait s'accélérer avec des financements qui sortent de je ne sais où mais qui, en tout cas, seraient bienvenus. Ça pourrait être un projet inter-universitaire, du coup, puisque P13 (ou Sorbonne Paris-Nord) a aussi besoin du lycée de l'ENNA, ce qui nous arrangerait d'une certaine manière, parce que c'est un lieu qui est quand même extrêmement difficile à rénover. Donc il y aurait peut-être un projet qui pourrait naître et qui pourrait être financé par les miracles de... En tout cas, ce serait un projet 93 que je trouve plutôt bien, en tout cas que ça se fasse dans le 93. Je n'en sais pas plus, Olivier SCASSOLA m'a dit ça. On aura la suite par Olivier GINEZ. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires pour Julien ?

M. LEVREL.– Oui, à propos du nouveau bâtiment à Sénart, tu as mentionné la maîtrise d'ouvrage par la Région. Alors je ne connais pas le bâtiment MSE (Maison des Sciences

de l'Environnement) qui est sur le site, mais j'ai entendu dire, y compris je crois en Conseil, que ce n'était pas très fonctionnel étant donné le fait que ça avait été piloté par la Région et que la Région ne s'était pas trop enquis de la finalité des locaux et de l'usage qui allait en être fait. Donc je suis un peu inquiet...

M. ALDHUY.– Tout à fait, c'est un problème identifié. On est dans un classique, c'est-à-dire que quand un acteur qui a un besoin se fait construire le bâtiment sans avoir la maîtrise d'ouvrage, il y a toujours des problèmes d'inadéquation entre le besoin et ce qui est réellement construit. En effet, j'avais eu les mêmes retours, c'est ce qui se dit et qu'on a bien identifié. C'est une des difficultés de la MSE où, en effet, il y a toujours des difficultés entre le besoin exprimé par l'université et ce que la Région voulait absolument construire parce qu'il fallait que ce soit comme ci ou comme ça. C'est une difficulté qui est assez classique en urbanisme ou en architecture, par ailleurs, qui n'est pas spécifique au conseil régional. Mais, en effet, c'est bien identifié : on sait que le conseil régional va arriver avec plein d'idées préconçues et plein de volontés de faire comme ci, comme ça et qui ne sont pas forcément ce que nous on veut. Et donc l'enjeu dans le projet, mais c'est assez consubstantiel de ce type de projet, c'est d'être attentifs à cette question-là et de faire converger le plus possible nos intérêts. Parce qu'on n'est pas là pour servir les intérêts de la Région, mais les nôtres. Et, là-dessus, je suis tout à fait d'accord.

Mme CHEVALIER.– J'ai une simple question sur projet Aubervilliers : est-ce qu'il y a le foncier ?

M. ALDHUY.– Alors, oui, on ne l'a pas acquis pour l'instant...

Mme CHEVALIER.– Non, mais il existe ?

M. ALDHUY.– Oui, ce sera au niveau de la ZAC d'Aubervilliers. Il est identifié et Grand Paris Aménagement (GPA), qui est l'établissement public de l'État qui s'occupe de la ZAC, pour l'instant nous garde le foncier, enfin nous gardait le foncier depuis un paquet de temps, puisque c'est parti en 2020, cette histoire. Et puis, c'est le temps que la ZAC avance. Ça va à une vitesse de ZAC classique, donc pas vite. Et donc il nous garde ce foncier jusqu'au milieu de l'année, grosso-modo, parce qu'eux-mêmes doivent avancer sur la clôture de la ZAC. Pour l'instant, on a un accord avec eux qu'on a le foncier à nous, si on le veut. Alors, on le paye, mais on a un prix d'ami : on paye un tiers du prix du marché, si ça se confirme. Mais, par contre, ils nous le gardent jusqu'à cet été parce qu'ils ont besoin de fermer le projet et que, à un moment donné, il faut qu'ils puissent avancer sur d'autres acteurs si ce n'est pas nous. Mais en tout

cas, c'est bien identifié. Alors, ça va même plus loin : c'est bien identifié non seulement que c'est un acteur de l'ESR, qui sera dans cette partie de la ZAC, mais c'est bien identifié que c'est l'UPEC.

M. VALLÉE.– L'INSPE, c'est l'INSPE de l'académie de Créteil. Donc, comme l'a rappelé le président, P8, P13, je ne suis pas sûr des numéros, mais bon, peu importe...

M. ALDHUY.– P8, P13, P12 et Paris Cité.

M. VALLÉE.– Donc je vais poser la question comme ça : quelle est la contribution de tous les gens impliqués dans cet INSPE pour le fonctionnement et le développement de l'INSPE ? Pour un projet comme ça, c'est que pour nous, c'est nous qui portons le projet ? Ou bien les autres ont fait aussi un CPER ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non, c'est nous qui portons le drapeau. Mais bien entendu, sur les formations, tout cela est inter-universitaire et c'est une des questions qui va se poser. Donc la réponse c'est qu'en fait ce projet-là, s'il est porté et financé, il sera financé par l'État directement. Et je dirai même qu'aujourd'hui on a poussé, à force d'exprimer cette nécessité, je pense que ça a quand même porté ses fruits. On a eu la rectrice il n'y a pas si longtemps, qui souhaite avoir un lieu – le mot consacré c'est un lieu « totem ». Et donc pour exprimer justement l'attractivité de la formation des enseignants, qu'il y ait un lieu dédié à l'aune des nouvelles réformes qui se dessinent, des voies professionnelles, de l'international, qu'il y ait un lieu en Île-de-France qui soit dédié et qui serait financé hors CPER par l'État

M. VALLÉE.– Parce que je n'avais pas le souvenir que la fiche CPER pour Aubervilliers avait été contresignée ou signée par P8 et P13 pour nous soutenir.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, mais P8 et P13 souhaitent faire partie de l'équation, ainsi que Paris Cité.

M. ALDHUY.– Une réponse technique, qui est un peu techno : la difficulté, c'est que les fiches CPER sont exclusives les unes aux autres. C'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être co-portées par plusieurs acteurs. Il n'y a toujours qu'un seul acteur qui porte. Et par exemple, eux, ils n'auraient pas pu, techniquement, faire une CPER pour cofinancer le même projet. Ce n'est pas possible, en fait, ce sont les règles du CPER qui sont très complexes et qui ne le permettent pas.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, l'idée avance. Plus que l'idée.

M. GILBERT.– Merci beaucoup Julien pour ce point patrimoine qui était très riche.

Points non soumis à discussion

1. FORMATION ET RECHERCHE

1.1 Approbation du calendrier relatif aux dates de candidatures en Master 1^{ère} année (hors procédure Mon Master)

M. GILBERT.– Nous passons donc aux points non soumis à discussion avec en premier lieu un point formation et recherche qui porte sur l’approbation du calendrier relatif aux dates de candidatures en Master 1^{ère} année hors procédure Mon Master. Sans rappeler l’entièreté, mais peut-être juste un mot simple, pour rappeler de quoi il est question.

M. THAUVRON.– C’est comme tous les ans, on doit faire voter le calendrier des candidatures en Master pour les candidats qui ne passeraient pas par la plateforme Mon Master, c’est-à-dire : les masters internationaux et les masters en formation continue. Et ça a été voté en CFVU à l’unanimité.

M. GILBERT.– Il n’y a pas de changements dans les procurations ?

Mme HMAMOU.– Non.

M. GILBERT.– Donc je sou mets au vote. Qui s’y oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? Par procuration ? Donc la délibération est acceptée.

Le conseil d’administration approuve le calendrier relatif aux dates de candidatures en Master 1^{ère} année (hors procédure Mon Master) à l’unanimité.

1.2 Approbation de l’attribution d’un Prix Jeune Chercheur au laboratoire de droit privé

M. GILBERT.– Donc, point suivant : l’approbation de l’attribution d’un Prix Jeune Chercheur au laboratoire de droit privé. Donc là, il est question d’un dispositif qui a été mis en place par un laboratoire au sein de l’UFR de droit qui s’appelle le LDP (laboratoire de droit privé) qui a, dans le cadre du financement d’un projet par l’ADEME, décidé de récompenser des travaux autour du droit économique de la transition écologique et qui a sélectionné divers travaux qui ont été récompensés dans le principe, par un prix : deux fois 500 euros et une fois 1 000 euros. Et je dis « *dans le principe* » parce que la récompense a été annoncée mais elle n’a pas pu être concrétisée tant que le conseil d’administration n’a pas autorisé évidemment le

principe. C'est un événement qui est rare puisqu'il n'a pas été soumis au conseil d'administration à de multiples reprises. Cependant, il vous est présenté pour approbation. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? La délibération est donc acceptée.

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'un Prix Jeune Chercheur au laboratoire de droit privé à l'unanimité.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation des tarifs relatifs aux charges locatives des concessions de logements

M. GILBERT.– Questions financières et comptables avec une délibération concernant l'approbation de tarifs relatifs aux charges locatives des concessions de logements. Il s'agit, conformément à la réglementation, d'un tableau prévoyant les ratios relatifs à des frais de fluides (eau, électricité, chauffage) concernant le logement d'agents qui seront tenus de s'acquitter de charges locatives, avec un dispositif de refacturation individuelle aux agents de l'université. Et donc le conseil d'administration doit valider des ratios qui ont été calculés avec le secours conjoint de la DPDD et de la DAF. Vous avez ici des chiffres qui sont arrondis, je le précise. Les chiffres précis vont jusqu'à trois chiffres après la virgule, ici ce sont des arrondis. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? La délibération est donc acceptée, je vous en remercie.

Le conseil d'administration approuve les tarifs relatifs aux charges locatives des concessions de logements à l'unanimité.

3. PATRIMOINE

3.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

M. GILBERT.– Troisième point : patrimoine. Il s'agit ici de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service. Il s'agit d'octroyer cette concession à Monsieur Sébastien HINLET, qui est responsable de site chargé d'assurer, dans le cadre d'une astreinte, de participer à la sécurité des biens et des personnes sur le site de Créteil. Et donc, il est prévu que lui soit attribuée – comme

nous le faisons à l'égard des personnels qui ont une telle astreinte – une concession de logement à partir du 15 février 2024. Il s'agit d'un logement de quatre pièces, d'environ 84m². Charge à lui de payer les fluides mais, en revanche, il lui est proposé d'avoir le logement. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? La délibération est donc acceptée.

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service à l'unanimité.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université

M. GILBERT.– Nous avons un dernier point qui concerne les contrats et conventions : un point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université. Donc là, c'est un point d'information. Oui, oui, vous l'avez dans Share Point, bien sûr.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. GILBERT.– Alors nous abordons maintenant le dernier point, les questions diverses. Avez-vous des questions diverses ? Benoît VALLÉE.

M. VALLÉE.– Je ne vais pas m'étaler trop longtemps mais au CSA j'ai demandé une réponse de l'établissement suite à la diffusion du rapport de la Cour des comptes sur le temps de travail des personnels et enseignants, je ne sais plus comment il s'appelle. Tout à l'heure, vous avez commencé à répondre, monsieur le président. Dans ce rapport, la Cour des comptes a fait des audits sur toutes les universités au vu d'informations qui lui sont remontées par je ne sais quel canal. J'avais demandé à identifier la personne qui avait fait ça. Bref, l'UPEC apparaît comme étant une université de gens pas très courageux, on va dire ça comme ça, parce qu'on apparaît presque dans les derniers du classement, avec 1 485 heures au compteur au lieu des 1 607 heures annoncées. Alors, je ne sais pas comment ils ont fait leurs calculs, si ce n'est qu'on apparaît avec 58 ou 59 ou 60 jours de congés. Donc je ne sais pas comment c'est remonté mais moi, à ma connaissance, il y en a 45 : 25 plus 20 RTT. Donc ça on pourra l'écrire dans notre circulaire. Je tiens à juste à dire que la Cour des comptes, elle analyse des chiffres au vu de ce qu'elle lit. Il suffit juste, pour être

réglementaire, d'écrire ce qu'elle veut, et sans truander quiconque. Je tiens à le préciser. Donc je ne sais pas comment elle a fait ses calculs et avec quels chiffres, je ne sais pas qui lui a remonté ça. Les OS n'ont pas été... Il n'y a eu aucune annonce à ce moment-là, mais enfin bon, bref, vous avez fait remonter des chiffres. Donc moi, je demande une réponse, parce que pour moi ce rapport atteint à l'image des personnels de l'UPEC, parce qu'on n'est pas une université de fainéants. Je ne sais même pas si la Cour des comptes sait qu'on a une badgeuse à l'UPEC. Parce qu'effectivement s'ils se fient à des circulaires où il n'y a aucun contrôle dans les universités c'est facile de tomber sur 1607 heures. Mais, nous, en l'occurrence, on a une badgeuse et on peut justifier du temps qui est fait par les personnels, parce qu'on est au-delà des seuils réglementaires. Et à l'époque on était contre la badgeuse mais on avait dit qu'au moins ça permettrait de voir le nombre d'heures qui sont faites en supplément par les personnels et ça pourra peut-être justifier la demande de poste au ministère. Et l'autre jour au CSA, je l'ai dit au président. J'imagine la tête du ministère quand il doit voir ce rapport-là et qu'il voit Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ dire qu'il manque des postes. Vous voyez ce que je veux dire ? Donc, la réponse, j'aimerais qu'elle soit faite dans les meilleurs délais, je vais dire ça comme ça, afin que cette erreur matérielle soit modifiée.

M. GILBERT.– Oui, oui, on est parfaitement d'accord.

M. VALLÉE.– Surtout que, nous, on n'a pas communiqué là-dessus, mais là il y a SUD qui a envoyé un communiqué, donc peut-être que les gens vont s'intéresser à ce rapport.

M. GILBERT.– Oui, oui, on est parfaitement d'accord, merci de cette observation, merci aussi d'avoir cette exigence qui est fort légitime. En effet, ce n'est pas du tout l'intérêt de l'établissement que des données erronées soient partagées et rendues publiques. Pour mettre fin à ce malentendu d'interprétation des données, on va évidemment – on en a discuté – répondre à la Cour des comptes et communiquer également notre réponse au ministère pour qu'il soit su que les données sont erronées et qu'à l'UEPC, on ne bénéficie pas du tout de ces jours de congés qui sont erronés et qu'on est à la tâche, contrairement à ce que laisse penser le rapport ; on est d'accord.

M. VALLÉE.– Il y a plusieurs points qui sont abordés sur les fractionnements, *et cætera*.

M. GILBERT.– Oui, oui, tout à fait. On produira des données qui seront justes.

M. VALLÉE.– Et puis vous pouvez peut-être aussi les présenter à...

M. GILBERT.– Bien sûr, on vous fera connaître aussi au conseil d'administration le courrier pour que vous puissiez suivre le développement de cette discussion que nous venons de tenir ici. Merci à toutes et tous... Vérène.

Mme CHEVALIER.– Ce n'est pas une question diverse, mais c'est l'esprit d'escalier. Le PREF que vous allez envoyer au rectorat, est-ce que vous prévoyez de l'envoyer en même temps ? De l'envoyer aux administrateurs en même temps, que l'on puisse l'étudier.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, parce qu'on ne peut avoir que la version définitive.

M. GILBERT.– Pour répondre de manière formelle : au rectorat, nous allons transmettre le document que nous espérons vous transmettre. C'est-à-dire que c'est le projet de délibération qui sera transmis au rectorat. Cependant, vous recevrez, en tant qu'administrateurs, le projet de délibération uniquement lorsque le rectorat aura donné son accord. Il n'y a aucune raison que vous ayez le projet de délibération avant qu'il ait été communiqué au rectorat, pour une raison d'organisation de la vie du conseil d'administration. Ce n'est pas ce qui est prévu. En revanche, sachez qu'on n'a aucun intérêt à présenter au rectorat un document autre que celui qui vous sera présenté. Ce serait même une impossibilité juridique parce qu'on ne peut pas vous présenter un document différent de celui qui sera présenté au rectorat. L'avis conforme, lorsqu'il est positif, concerne un document qui ne doit pas bouger d'un iota. J'ai dit « *avis conforme* ».

M. LEVREL.– Donc pour résumer, le PREF est soumis au rectorat, le rectorat va dire soit oui soit non. Si c'est oui, on a le document et c'est forcément celui qui a été envoyé au rectorat.

M. GILBERT.– Tout à fait.

M. LEVREL.– Et si c'est non ?

M. GILBERT.– Si c'est non, il faut ajuster, il faut présenter à nouveau au rectorat ; le rectorat revérifie et on a le droit de vous soumettre un document uniquement lorsque le rectorat a dit oui et à condition que le document soit exactement le même que celui qu'on a soumis au rectorat.

M. LEVREL.– D'accord, et donc on n'aura pas eu connaissance, dans cette hypothèse, du document que le rectorat aurait refusé.

M. GILBERT.– Non, il y a un ordre des choses, en fait. Si le rectorat refuse on va devoir retravailler et si c'était le cas, on vous indiquerait l'écart qu'il y a entre les deux. On vous en parlerait, évidemment. Mais au point de vue de la communication des documents au conseil d'administration, vous aurez le document quand ce sera le moment. Là, on vient de vous présenter la philosophie du PREF à titre d'information. Si à un moment donné le rectorat nous dit de revoir la copie, on sera tenu – et on le fera – de vous dire en quoi la copie a changé, pourquoi le rectorat aurait eu des réserves et nous aurait demandé de revoir la copie. Ce sont des points qui évidemment vous seront communiqués, oui. Vous aurez toute l'information.

Merci à toutes et tous.

La séance est levée à 12 heures 29.